Ministre des Affaires du Nord
Minister of Northern Affairs
Ottawa, Canada K1A 0H4

Le 30 mars 2021

Gérald Lafrenière
Greffier du Sénat et Greffier des Parlements intérimaire
et Dirigeant principal des services législatifs
2, rue Rideau, pièce A408
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Monsieur Lafrenière,

Vous trouverez ci-joint, pour le dépôt au Sénat, dans les deux langues officielles, le Réponse du government au quatrième repport du Comité Spéciale sur l'Arctique intitulé, *Le grand nord : Un appel à l'action pour l'avenir du Canada*.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hon. Daniel Vandal, C.P., député

P.j.

Réponse du government au quatrième repport du Comité Spéciale sur l'Arctique

"Le grand nord : Un appel à l'action pour l'avenir du Canada"

INTRODUCTION

J'ai l'honneur de répondre, pour le compte du gouvernement du Canada, au quatrième rapport du Comité sénatorial spécial sur l'Arctique intitulé *Le Grand Nord : Un appel à l'action pour l'avenir du Canada***.**

Le gouvernement du Canada remercie le Comité d'avoir préparé son excellente étude de l'Arctique et de ses populations et il souscrit à l'esprit et à l'intention des recommandations. Le gouvernement aimerait également remercier les témoins des quatre coins du pays qui ont pris part à cette importante étude. Les recommandations du Comité sont conformes à plusieurs mesures que le gouvernement prend en amont pour aborder les difficultés et menaces associées aux économies nordiques saines, à la culture et aux communautés, à la conservation de l'environnement, au recours à la science et au savoir autochtone, à l'Arctique dans un contexte mondial et à une infrastructure inadéquate dans les régions du Nord et de l'Arctique canadiens.

Depuis la parution au printemps 2019 des conclusions de l'étude du Comité, le gouvernement du Canada a mis en place des mesures importantes dans le Nord, en présentant le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord (« le Cadre ») et en progressant dans son élaboration conjointe et sa mise en oeuvre. Le Cadre vise à définir et à traiter les priorités communes en privilégiant le resserrement des relations, la réconciliation avec les peuples autochtones et le renforcement de la collaboration et des partenariats. Il s'agit d'une vision à long terme qui tient compte des besoins et des priorités de la région de l'Arctique et du Nord ainsi que de ses résidents.

Le Canada reconnaît que ses politiques fédérales antérieures pour l'Arctique n'ont pas permis de bâtir une région dynamique et durable où l'ensemble de la population a accès aux possibilités auxquelles s'attendent la plupart des Canadiens. Une infrastructure physique et sociale insuffisante a entravé les possibilités de croissance et de prospérité dans la région. Mener la politique sur l'Arctique à partir du Sud n'a pas permis de combler le fossé lié au mieux-être entre les résidents de l'Arctique et du Nord et ceux du reste du pays. Pour tenter de pallier ces lacunes, nous avons donc adopté une approche novatrice. Le gouvernement fédéral, inspiré des traditions consensuelles des peuples autochtones de l'Arctique et du Nord, a sollicité la participation des représentants des territoires, des provinces et des peuples autochtones en tant que partenaires à l'élaboration de ce cadre stratégique. Tous les partenaires ont fourni un apport indispensable.

LA SANTÉ ÉCONOMIQUE, UN PILIER DE L'ARCTIQUE

1. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ADOPTE UNE DÉFINITION UNIFORME DE L'ARCTIQUE EN CE QUI CONCERNE LES LOIS, LES DIRECTIVES STRATÉGIQUES ET LES PROGRAMMES.

La vision du Canada considère que le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord tient compte à la fois du caractère « arctique » et « nordique » de la région et de ses résidents. Il s'agit d'un cadre stratégique qui concerne l'Arctique et le Nord canadiens qui comprend l'Inuit Nunangat dans son intégralité, patrie des Inuits au Canada.

Le Cadre adopte une approche inclusive et flexible à la portée géographique des régions de l'Arctique et du Nord du Canada. Les ministères et organismes fédéraux ont toujours la flexibilité voulue de déterminer des critères d'admissibilité sur le plan des programmes en fonction des pouvoirs se rattachant aux programmes et aux objectifs existants de ces programmes. Cette flexibilité permettra une approche ciblée pour les politiques et les programmes sur l'Arctique. Vu la superficie considérable de la région, les intérêts et les besoins de nos partenaires diffèrent de communauté en communauté. Les réalités dans le Nord que Whitehorse connaît ne sont pas celles de Kuujjuaq au Québec, ni celles d'Iqaluit au Nunavut.

Par exemple, le budget de 2019 a affecté 400 millions de dollars supplémentaires au soutien du développement de l'infrastructure en finançant des projets qui améliorent la circulation des marchandises et des personnes au Canada, au moyen du Fonds national des corridors commerciaux (FNCC) de Transports Canada (TC). La portée géographique de l'appel de propositions pour les projets du Nord, le 23 octobre 2020, était conforme à celle du Cadre et comprenait les trois territoires. Il s'agit de la région du Nunatsiavut dans le Nord du Labrador, de la région du Nunavik au Québec ainsi que de la ville et du port de Churchill, dont des actifs d'infrastructure connexes dans le Nord du Manitoba. Par l'appel de propositions pour les projets du Nord, le FNCC invite les participants admissibles à proposer des projets qui répondent aux besoins de transport des communautés de l'Arctique et du Nord, notamment ceux liés à la sécurité, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'offre de perspectives de développement socio-économique.

Le gouvernement du Canada reconnaît que des barrières persistent vu le manque de financement visant les régions du Nord et les régions éloignées. À l'avenir, le processus d'élaboration conjointe et d'application conjointe du Cadre améliorera l'aptitude à répondre adéquatement aux besoins de l'ensemble des communautés de l'Arctique et du Nord.

2. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ÉLABORE UNE STRATÉGIE QUI : 1) HABILITE LES GOUVERNEMENTS DE L'ARCTIQUE ET DU NORD À ASSUMER DES RÔLES DANS LA PRESTATION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES FÉDÉRAUX À LEURS RÉSIDENTS; ET 2) QUI TRANSFÈRE AUX GOUVERNEMENTS LOCAUX, TERRITORIAUX ET AUTOCHTONES LA GESTION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES FÉDÉRAUX LIÉS À L'ARCTIQUE ET AUX RÉGIONS NORDIQUES.

Le Cadre est à la phase de mise en oeuvre avec ses partenaires autochtones, provinciaux et territoriaux. Au départ, les partenaires du Cadre s'efforcent d'instaurer des régimes de gouvernance propices à sa mise en oeuvre. Ce processus habilite nos partenaires à jouer un rôle important dans la fixation de leurs priorités régionales particulières. Même à ses balbutiements, l'élaboration de modèles de gouvernance permettra à nos partenaires de présenter davantage leurs points de vue quant au choix du moment et à la prestation des programmes dans leurs communautés.

Cette recommandation se rapporte également au huitième but du Cadre, pour veiller à ce que « les mesures de réconciliation renforcent l'autodétermination et créent des relations mutuellement respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones ». Un objectif de ce but consiste à « honorer les engagements restants liés aux transferts des responsabilités, y compris le transfert des responsabilités en matière de gestion des terres, des eaux intérieures et des ressources au Nunavut ».

L'approche collaborative à l'élaboration de politiques mentionnée précédemment démontre les engagements du gouvernement à habiliter les résidents du Nord comme partenaires dans la conception et la prestation de programmes et de services et à transférer les responsabilités fédérales entre les mains des résidents de l'Arctique et du Nord.

En plus du cadre, des ministères conçoivent et mettent déjà en oeuvre des programmes et des initiatives grâce aux commentaires de nos partenaires. Pour s'assurer que les Canadiens prennent des décisions éclairées quant aux conditions changeantes de la météo, de l'eau et du climat, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) fournit des renseignements et des services pour assurer la sécurité des personnes et des opérations vulnérables aux conditions météorologiques dans le Nord. Une collaboration et une concertation régulières avec les partenaires territoriaux et les communautés du Nord font partie des opérations courantes.

Le gouvernement du Canada a également identifié ses intérêts fonciers au Nunavut avant le transfert de responsabilités au Nunavut. Le transfert de responsabilités de type provinciales aux territoires est un objectif stratégique fédéral de longue date. Il a pour but de donner aux résidents du Nord un meilleur contrôle et une responsabilité quant aux décisions prises et de faciliter la réconciliation de l'État avec les peuples autochtones du Nord. Le Nunavut est la dernière administration au pays qui n'est pas encore responsable de la gestion des terres publiques et des ressources. Le gouvernement du Nunavut, Nunavut Tunngavik Incorporated et le gouvernement du

Canada sont les parties négociatrices de ce transfert. En août 2019, un accord de principe pour le transfert des responsabilités a été conclu par les parties aux négociations.

Le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne (CPIC) a été créé en février 2017. Le comité est coprésidé par le premier ministre et par le président de l'Inuit Tapiriit Kanatami et regroupe des dirigeants inuits élus de la Société régionale inuvialuite, de Nunavut Tunngavik Incorporated, de la société Makivik et du gouvernement du Nunatsiavut. À ce jour, dix priorités communes d'action conjointe, qui créent les conditions socio-économiques, culturelles et environnementales du succès grâce à la pleine mise en oeuvre des accords sur les revendications territoriales, ont été identifiées pour faire avancer la réconciliation.

3. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA : 1) OFFRE UN SOUTIEN FINANCIER ACCRU POUR LA MISE EN OEUVRE DES ENTENTES SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES, Y COMPRIS LES PROCESSUS DE PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA GOUVERNANCE DES COMMISSIONS DE RÉGLEMENTATION; ET 2) CONSULTE ET COLLABORE AVEC LES GOUVERNEMENTS AUTOCHTONES ET TERRITORIAUX POUR ÉLABORER DES RÉGIMES DE COGESTION EN CE QUI CONCERNE LES EAUX EXTRACÔTIÈRES ARCTIQUES.

Le Cadre s'aligne parfaitement avec cette recommandation et l'aborde avec nos partenaires, car il inclut les buts, selon lesquels « les écosystèmes de l'Arctique et du Nord canadiens sont sains et résilients » et « les mesures de réconciliation renforcent l'autodétermination et créent des relations mutuellement respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones ».

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) collabore étroitement avec les gouvernements autochtones et territoriaux pour définir les exigences financières associées aux initiatives de planification de l'utilisation des terres dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Dans l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, il est établi que les institutions de gouvernance populaire (IGP) du Nunavut sont la pierre angulaire de la cogestion des terres et des ressources. Ces institutions sont essentielles au développement économique et à la protection de l'environnement, car elles jouent un rôle clé dans le développement municipal, les activités traditionnelles de récolte des espèces fauniques, la protection des espèces en voie de disparition, et le développement responsable des ressources naturelles du Nunavut.

Les IGP sont des organismes indépendants, et le Canada est leur seul bailleur de fonds. Chaque IGP joue un rôle clé dans les systèmes réglementaires et de cogestion du Nunavut. En 2020-2021 par exemple, la Commission d'aménagement du Nunavut a reçu 2 millions de dollars en financement supplémentaire pour terminer une nouvelle version du Plan d'aménagement du Nunavut.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en application efficacement les traités modernes (ententes sur les revendications territoriales globales). RCAANC est en pourparlers avec des partenaires des traités modernes pour moderniser leurs accords fiscaux, en s'assurant qu'ils disposent de ressources financières suffisantes pour répondre à leurs besoins en matière de dépenses comme il est énoncé dans leurs traités modernes. De plus, le financement de nombreuses commissions instituées au titre de ces ententes a été mis à jour récemment en vue de prendre en considération les défis modernes et des discussions avec d'autres partenaires sont engagées.

En réponse à la partie de la recommandation relative à l'élaboration de régimes de cogestion pour l'Arctique extraterritorial, Transport Canada (TC) soutient le développement du Conseil du milieu marin du Nunavut selon le Plan de protection des océans de 1,5 milliard de dollars annoncé en novembre 2016, le plus important investissement fait pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada. La collaboration est le fondement des initiatives et des programmes présentés en vertu du Plan et le gouvernement du Canada apprécie le savoir traditionnel et l'expertise des peuples autochtones et des collectivités côtières du Canada. Plusieurs réunions ont eu lieu avec des groupes autochtones pour entamer les discussions sur l'esquisse de stratégies de mise en oeuvre qui appuient la promotion du Plan.

En concertation avec TC, la Garde côtière canadienne (Garde côtière) dirige les activités du Plan de protection des océans, notamment les corridors de navigation à faible impact dans le Nord. Dans le cadre de cette initiative, la Garde côtière et TC collaborent avec des partenaires inuits, métis et des Premières Nations pour établir les domaines prioritaires d'investissement, et un cadre de gouvernance collaborative pour la conception et la gestion des corridors maritimes.

Dans le cadre de la concrétisation des Régions de l'Arctique du Ministère des Pêches et Océans (MPO) et de la Garde côtière, ces entités se concertent avec des partenaires inuits, métis et des Premières Nations dans l'élaboration d'un cadre de gouvernance de collaboration pour favoriser l'exécution des programmes et des services qui répondent aux besoins des communautés du Nord.

Le financement adéquat des ententes sur les revendications territoriales globales habilite leurs bénéficiaires afin qu'ils disposent des ressources, des moyens et des informations voulues pour gérer et appliquer efficacement les intentions prescrites dans ces ententes. Le financement supplémentaire peut servir à fournir rapidement des renseignements nécessaires au sujet des terres et de leur utilisation pour veiller à ce que leur gestion efficace se réalise comme les communautés locales le prévoyaient (grâce, par exemple, à l'offre d'un renforcement des capacités et d'un soutien améliorés pour les communautés locales dans l'aménagement du territoire).

4. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA NOMME UN MINISTRE DES AFFAIRES DU NORD DOTÉ DE SES PROPRES CRÉDITS PARLEMENTAIRES, ET QUE CE MINISTRE FASSE RAPPORT DE SES ACTIVITÉS AU PARLEMENT SUR UNE BASE ANNUELLE.

Après les élections de 2019, le premier ministre Justin Trudeau a nommé Dan Vandal ministre des Affaires du Nord. Le ministre Vandal a reçu le mandat d'améliorer la qualité de vie et les opportunités économiques des résidents du Nord, tout en agissant en faveur de la souveraineté et des intérêts nationaux du Canada. La nomination d'un ministre des Affaires du Nord a coïncidé avec la publication du Cadre. Le Cadre positionne bien le gouvernement pour renforcer ses relations avec les gouvernements autochtones et territoriaux et, grâce au modèle d'élaboration conjointe, fait progresser des politiques et des programmes qui sont élaborés pour et par les habitants du Nord.

En 2020, le ministre des Affaires du Nord s'est engagé à faire en sorte que les habitants du Nord restent en bonne santé et en sécurité et soient soutenus pendant la pandémie de COVID-19. Ce faisant, le gouvernement du Canada a pu répondre rapidement et efficacement aux partenaires territoriaux et autochtones, grâce à la disposition de services de santé et de services sociaux; l'assistance aux entreprises; les investissements pour maintenir les services de transport aérien, les chaînes d'approvisionnement essentiel, lutter contre l'insécurité alimentaire; et le soutien aux gouvernements territoriaux dotés de centres d'isolement. Tout au long de cette année extraordinaire, Affaires du Nord Canada a été une ressource dédiée aux partenaires du Nord dans la lutte contre la pandémie.

Durant la pandémie, Affaires du Nord a continué de faire des progrès importants avec ses partenaires. En novembre 2020, la première réunion des dirigeants du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord a eu lieu pour discuter des mécanismes de gouvernance et des priorités. Des investissements supplémentaires ont été faits dans l'énergie verte et les initiatives pour réduire la dépendance au diesel dans le cadre des programmes sur les changements climatiques d'Affaires du Nord Canada. Le gouvernement a continué de prioriser la science et la recherche par son soutien à Savoir polaire Canada, qui exploite la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique. Ces soutiens garantiront que la recherche nordique reflète les priorités des partenaires autochtones et que les connaissances autochtones soient un élément essentiel du travail effectué.

Globalement, la nomination d'un ministre des Affaires du Nord pour la première fois, a eu une contribution significative pour réaliser des progrès sur les priorités du gouvernement durant une année très difficile pour les Canadiens.

5. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA, EN PARTENARIAT AVEC LES GOUVERNEMENTS AUTOCHTONES ET TERRITORIAUX, ÉTABLISSE UNE BANQUE DE L'INFRASTRUCTURE NORDIQUE ET ARCTIQUE POUR FINANCER DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES ET ATTÉNUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES, ET POUR VEILLER À CE QUE LES FONDS SOIENT AFFECTÉS EN FONCTION DES BESOINS DANS L'ARCTIQUE.

Avec le Cadre, le gouvernement est engagé envers des économies locales et régionales fortes, durables, diversifiées et inclusives. Cependant le gouvernement n'appuie pas en ce moment l'établissement d'une Banque de l'infrastructure arctique. Le gouvernement est conscient que les initiatives de financement des infrastructures sont complexes et fragmentaires, parfois elles ne permettent pas de gros investissements à long terme pour faire avancer les priorités du Nord. Il reconnaît qu'il y a des inégalités dans la structure globale de la région nordique du Canada comparativement au reste du pays et que celles-ci doivent être résolues. Combler ces écarts demeure une priorité absolue pour le gouvernement du Canada, qui vise à atteindre davantage d'efficience et d'efficacité en matière de transport, de communication et d'énergie propre dans l'Arctique et le Nord canadiens.

Cette recommandation concorde tout à fait avec les priorités du Cadre, le deuxième but qui vise une « [i]nfrastructure renforcée pour combler les lacunes avec les autres régions du Canada ». Un objectif de ce but est d'« [i]ntégrer la résilience aux changements climatiques aux infrastructures nouvelles et existantes ». Au titre des engagements annoncés dans le discours du Trône de 2020, le gouvernement réalisera des investissements dans les infrastructures pour de l'énergie propre et des rénovations éco-énergétiques. À cette fin, le financement pour soutenir le Cadre, et par extension les infrastructures nordiques, sera coordonné par des mécanismes de gouvernance internes et externes.

Certains programmes en réponse à cette recommandation sont déjà en place. Par exemple, le gouvernement du Canada a reconnu les défis que posent les changements climatiques dans le Nord, ainsi que ses répercussions importantes sur l'infrastructure nordique. Grâce à son précédent plan de lutte contre les changements climatiques, le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*, le gouvernement a travaillé avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones pour améliorer la résilience et renforcer la capacité et le leadership afin de soutenir une infrastructure nordique plus durable et plus résiliente aux changements climatiques.

La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), avec une capacité d'investissement de 35 milliards de dollars, est un autre exemple. La BIC a pour mandat de travailler avec les gouvernements et les communautés autochtones pour identifier les besoins et combler les lacunes en matière d'infrastructure grâce à l'utilisation d'outils de financement innovants et de partenariats qui attirent les investissements privés vers des projets d'infrastructure d'intérêt public. Elle se concentre déjà sur un certain nombre de

projets pour soutenir le nord, notamment le Kivalliq Hydro-Fiber Link et le projet hydroélectrique de Talston.

Pour attirer des investissements privés et s'associer avec des promoteurs privés, publics et autochtones, la BIC a pour mandat d'investir au moins 5 milliards de dollars dans le commerce et le transport, y compris des projets liés aux ports, aux chemins de fer et à la logistique des autoroutes, et aux ponts. Elle continue de rechercher des opportunités dans le Nord et de s'associer avec des groupes autochtones et des ministères gouvernementaux tels que RCAANC, Services aux Autochtones Canada (SAC) et CanNor sur des projets qui soutiennent les collectivités rurales et éloignées en utilisant son modèle de génération de revenus, dans des domaines tels que l'internet à haute vitesse, la production d'énergie renouvelable pour compenser le diesel, et les infrastructures de commerce et de transport.

Les investissements annoncés dans le budget fédéral de 2016 et de 2017 ont permis au programme « Se préparer aux changements climatiques dans le Nord » de RCAANC de recevoir 77 millions de dollars sur 11 ans pour renforcer l'adaptation aux changements climatiques dans le Nord. Le programme a pour but de renforcer la résilience aux changements climatiques des communautés et des gouvernements nordiques et autochtones en soutenant l'évaluation de la vulnérabilité, la planification de l'adaptation, et la mise en oeuvre des mesures d'adaptation structurelles et non structurelles.

De plus, le Programme d'infrastructure Investir au Canada permet au Canada de réaliser de nouveaux investissements dans les infrastructures afin de doter les communautés partout au pays des outils dont elles ont besoin pour prospérer et innover. Ce programme comprend 1,6 milliard de dollars en investissements destinés aux territoires et a été actualisé pour s'adapter au contexte de la COVID-19, et comporte maintenant un volet Résilience à la COVID-19. En 2020, ce volet a soutenu les efforts de relance en faisant avancer rapidement le processus d'approbation des projets pour permettre le début des travaux. La part de coûts fédérale pour ce volet a été haussée à 100 % des coûts des projets admissibles dans les territoires. Le financement soutient les projets dans quatre catégories : la rénovation, la réfection et l'amélioration, l'infrastructure de résilience à la COVID-19, l'infrastructure de transport actif, et l'infrastructure d'atténuation et d'adaptation aux catastrophes.

Bien que le gouvernement reconnaisse que beaucoup de travail doit être entrepris pour améliorer l'infrastructure de l'Arctique, il est fier d'avoir récemment participé à certains grands projets d'infrastructure dans le Nord. Par exemple, la route Inuvik-Tuktoyaktuk a ouvert en novembre 2017 après quatre ans de construction. Auparavant, Tuktoyaktuk n'était accessible que par voie aérienne pendant les mois les plus chauds et par route de glace en hiver. Grâce à ce nouveau lien, les résidents ont un meilleur accès aux soins de santé, à l'éducation et aux opportunités économiques ; le rôle d'Inuvik en tant que centre commercial et d'affaires régionales a été renforcé et élargi ; les marchandises peuvent désormais être expédiées toute l'année à Tuktoyaktuk ; et les revenues touristiques devraient augmenter de 2,7 millions de dollars par an. De plus, le

gouvernement a poursuivi les travaux sur le port en haute mer d'Iqaluit en 2020; l'ouverture du port est attendue pour 2021. Ce projet a reçu un financement du gouvernement fédéral en 2016 et devrait entrainer des avantages comme le déchargement rapide des navires de transport maritime à Iqaluit et un meilleur accès par marées basses aux navires. Enfin, le gouvernement a fourni 21,5 millions de dollars en financement pour le projet de route et de port de Grays Bay. Cette route de 230 km sera la première connexion terrestre du Nunavut au reste du Canada. Elle reliera les riches ressources minérales de la province géologique des Esclaves du Canada aux routes de navigation de l'Arctique, elle rendra les territoires plus attrayants pour les investissements économiques et fournira une aide importante au développement économique pour les habitants du Nord. Ces projets, de même que les autres énumérés dans cette réponse, contribueront à combler le déficit d'infrastructure et à améliorer la qualité de vie des habitants du Nord.

6. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA : 1) ENJOIGNE LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA À ÉLABORER UN CODE DU BÂTIMENT ADAPTÉ AUX CONDITIONS DE L'ARCTIQUE ET AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES; 2) METTE EN OEUVRE UN PLAN D'ACTION POUR ATTÉNUER LES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES ET NOUVELLES, Y COMPRIS LES LOGEMENTS; 3) PRENNE IMMÉDIATEMENT DES MESURES POUR RÉGLER LA CRISE DU LOGEMENT DANS L'ARCTIQUE EN FINANÇANT UN ÉVENTAIL COMPLET DE LOGEMENTS DANS LA RÉGION; ET 4) FASSE RAPPORT ANNUELLEMENT AUX GOUVERNEMENTS LOCAUX, TERRITORIAUX ET AUTOCHTONES SUR LES EFFETS DES DÉPENSES FÉDÉRALES EN MATIÈRE DE LOGEMENT.

Le deuxième but du Cadre vise une « [i]nfrastructure renforcée pour combler les lacunes avec les autres régions du Canada ». Un des objectifs de ce but est d'« [i]ntégrer la résilience aux changements climatiques aux infrastructures nouvelles et existantes ». À l'avenir, le gouvernement souhaite réaliser ces objectifs entièrement. Les travaux déjà amorcés sont décrits ci-dessous.

Les logements inadéquats ont particulièrement touché les personnes à faible revenu, les Autochtones et les autres habitants du Nord pendant la pandémie. Les mauvaises conditions et le manque d'intimité ne sont pas des conditions propices à une quarantaine sécuritaire, surtout en situation de surpeuplement. De nombreux Autochtones vivent dans une maison familiale où cohabitent plusieurs générations.

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) travaille avec l'Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations et un groupe consultatif autochtone pour produire un Guide technique du logement dans le Nord, qui comprendra les pratiques exemplaires pour la réussite des projets de construction de logements dans les régions nordiques. En élaborant ce guide, le CNRC a consulté des communautés et des architectes des Premières Nations, des Inuits et des Métis sur la conception de logements visant à répondre aux besoins des Autochtones et des habitants du Nord en matière de logements. Ce projet de quatre ans est une

collaboration entre le CNRC, Ressources naturelles Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et Services aux Autochtones Canada.

Le CNRC collabore aussi au développement et à l'examen de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord du Conseil canadien des normes pour les bâtiments dans le Nord, qui comprend une référence à une nouvelle norme dans le Code national du bâtiment du Canada. LE CNRC travaille avec Infrastructure Canada (INFC) pour contrer les effets des changements climatiques sur les bâtiments et les principales infrastructures publiques, avec un certain nombre de solutions qui peuvent être adaptées aux communautés nordiques. Il est très actif dans les partenariats de recherche en appui aux mesures d'adaptation pour l'infrastructure et le logement dans le Nord.

ECCC, de concert avec le CNRC et le Consortium du Pacifique sur les impacts climatiques, a publié un rapport en octobre 2020 intitulé *Bâtiments et infrastructures publiques de base résistants aux changements climatiques : Évaluation des effets des changements climatiques sur les données de conception climatique au Canada*. Le rapport évalue la manière dont les données de conception climatique pertinentes pour le *Code national du bâtiment du Canada* et le *Code canadien sur le calcul des ponts routiers* pourraient changer à mesure que le climat continue de se réchauffer. Les évaluations sont faites de l'échelle régionale à nationale, y compris la région nordique du Canada.
Le gouvernement fédéral est déterminé à offrir aux communautés du nord le soutien dont elles ont besoin pour développer des infrastructures locales, durables et résilientes aux changements climatiques, notamment des solutions pour le logement. En 2016, le gouvernement du Canada a adopté le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques* – élaboré avec les provinces et les territoires et en consultation avec les peuples autochtones – pour atteindre ses cibles de réduction des émissions, favoriser la croissance économique, et renforcer la résilience aux changements climatiques.

Comme le note la réponse à la cinquième recommandation, les investissements annoncés dans le budget de 2016 et le budget de 2017 ont permis au programme « Se préparer aux changements climatiques dans le Nord » de RCAANC de recevoir 77 millions de dollars pour renforcer l'adaptation aux changements climatiques dans le Nord. Cela comprend également le travail avec des partenaires fédéraux comme le Conseil canadien des normes, et des partenaires locaux comme les gouvernements et les communautés des territoires, pour intégrer aux processus décisionnels les normes d'infrastructures nouvellement développées propres au Nord.

De plus, le gouvernement du Canada a publié, en 2018, la toute première Stratégie nationale pour le logement du Canada, un plan décennal de 40 milliards de dollars qui vise à offrir des logements sûrs et abordables à tous les Canadiens. La Stratégie reconnaît que « les problèmes de logement dans le nord du Canada sont très différents de ceux du reste du pays ». Elle a accordé un financement de 300 millions de dollars en

2018 aux gouvernements territoriaux pour aider à compenser les besoins et les coûts de logement plus élevés.

Dans le cadre de son Plan climatique mis à jour en 2020, intitulé « Un environnement sain et une économie saine » et en s'appuyant sur le succès du Cadre pancanadien, le gouvernement propose d'élaborer la toute première Stratégie nationale d'adaptation du Canada, en travaillant avec les gouvernements des provinces, des territoires et des municipalités, avec les peuples autochtones et d'autres partenaires clés. Le plan comprend un investissement de 1,5 milliard de dollars sur trois ans pour des bâtiments communautaires verts et inclusifs grâce à des travaux de rénovation, de réfection et de réparation et à de nouvelles constructions, ce qui permettrait de soutenir la création d'emplois et de favoriser la croissance économique locale, de contribuer aux objectifs climatiques et de servir les populations défavorisées. Au moins 10 % de ce financement sera réservé aux projets visant les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, notamment celles dans l'Arctique et le Nord.

Bien que de nombreux programmes existent pour combler les lacunes en matière d'infrastructure, le gouvernement reconnaît qu'il faut en faire davantage pour répondre aux besoins relatifs au logement et aux infrastructures dans le Nord. Nous sommes déterminés à aider nos partenaires à atteindre les objectifs du Cadre en matière de logement. Par l'entremise du processus de mise en oeuvre conjointe du Cadre, nous travaillons avec nos partenaires en vue d'améliorer la situation du logement dans le Nord.

7. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ÉTABLISSE D'ICI MARS 2020 UN PLAN D'ACTION POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS À LARGE BANDE FAVORISANT LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE VERS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES DE L'ARCTIQUE CANADIEN.

Cette recommandation concorde avec le deuxième but du Cadre : « Une infrastructure renforcée pour combler les lacunes avec les autres régions du Canada ». Plus précisément, la recommandation correspond à deux objectifs pour ce but : fournir une connectivité à large bande rapide, fiable et abordable pour tous; et aménager des corridors polyvalents pour les services à large bande, l'énergie et le transport, y compris des connexions à des réseaux d'hydroélectricité.

Les communautés arctiques du Canada sont réparties sur de grandes distances avec une géographie difficile et éloignée, ce qui complique l'analyse de rentabilisation de l'expansion du réseau. De nombreuses communautés nordiques et autochtones ont du mal à utiliser pleinement Internet en raison de services de télécommunications peu fiables et coûteux. L'absence de connectivité soulève des préoccupations en raison des répercussions à long terme sur la réussite scolaire des jeunes de la région. Cette préoccupation se révèle particulièrement vrai dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19 où les rencontres en personne ont été limitées. La transition vers des services en ligne tels que l'éducation et la santé, a été compromise ou bloquée dans le Nord en raison de la connectivité déficiente. Les Canadiens ont besoin d'un accès fiable

à un service Internet haute vitesse abordable, car cela ouvre la voie à des occasions de développement économique et permet l'utilisation d'outils importants comme la télésanté et l'apprentissage en ligne. À l'échelle nationale, l'accès des ménages à un service d'Internet haute vitesse à large bande d'au moins 50/10 Mo/s a atteint 87,4 % en 2019, mais seulement 45,6 % des ménages en milieu rural et 32,5 % des ménages dans les réserves des Premières Nations ont accès à cette vitesse, comparativement à 98,6 % des ménages en milieu urbain. Dans le Nord, le manque de service internet haute vitesse est encore plus marquant. En juin 2019, le gouvernement du Canada a publié *La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité*, un plan pour s'assurer que tous les Canadiens ont accès à un service d'Internet rapide et fiable, peu importe où ils demeurent. La stratégie définit des cibles de connectivité universelle; tient compte des facteurs d'accessibilité financière, de fiabilité et d'application à grande échelle; et reconnait la nécessité de travailler avec les partenaires et d'autres ordres de gouvernement pour mettre en oeuvre le financement de façon coordonnée.

Le gouvernement fédéral a fourni des milliards de dollars en financement pour l'infrastructure de connectivité afin de soutenir la Stratégie, avec l'objectif de brancher tous les Canadiens à Internet haute vitesse d'ici 2030. Ce financement comprend : les 585 millions de dollars pour le programme Brancher pour innover; les deux milliards de dollars du volet Infrastructures rurales et nordiques du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC), dans le cadre duquel les projets de large bande sont admissibles; les 750 millions de dollars du Fonds pour la large bande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC); les deux milliards de dollars pour le financement de la large bande disponible dans le cadre du Plan de croissance de la Banque de l'infrastructure du Canada, et le Fonds pour la large bande universelle de 1,75 milliard de dollars, lancé à l'automne 2020. CanNor propose également des programmes complémentaires qui peuvent soutenir les projets à petite échelle de construction et de renforcement des capacités.

Par l'entremise de ces mesures de soutien, un certain nombre de projets financés par le gouvernement fédéral ont déjà pu être annoncés, lesquels amélioreront la connectivité dans l'Arctique et le Nord, et d'autres devraient suivre. Étant donné l'immensité et le caractère complexe du paysage dans l'Arctique canadien, une variété de solutions en matière d'infrastructure de réseau et de technologie sera nécessaire pour atteindre la cible de connectivité universelle à large bande du Canada dans la région. Des investissements considérables sont donc faits non seulement dans la fibre optique, mais dans d'autres technologies des satellites.

Divers exemples actuels d'initiatives peuvent être cités sur le plan du déploiement et de l'expansion de la fibre optique terrestre :

- Le programme Brancher pour innover d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada finance un projet de 62,6 millions de dollars pour améliorer la connectivité de 14 communautés inuites au Nunavik, au Québec, ce qui comprend une liaison sous-marine par fibre optique dans la baie d'Hudson.

- En 2019, le Nunavut a choisi de consacrer l'ensemble de l'allocation (151 millions de dollars) du volet Infrastructures rurales et nordiques du PIIC à un projet de large bande à fibre optique qui connectera Iqaluit et Kimmirut par fibre optique sous-marine.
- Une ligne de fibre optique est en train d'être construite le long de l'autoroute de Dempster entre Dawson, au Yukon, et Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, avec 30 millions de dollars en soutien du programme Brancher pour innover, 29 millions de dollars du Programme d'infrastructure Investir au Canada, et 5 millions de dollars du gouvernement du Yukon. Cette liaison permettra d'assurer un service plus fiable et d'éviter les interruptions de service au Yukon et dans la région de la Vallée du Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Un soutien fédéral au renforcement des capacités de plus de 1,6 million de dollars a été fourni par CanNor en 2019-2020 pour mener une étude technique et de faisabilité de deux ans pour une liaison hydroélectrique et par fibre optique entre le nord du Manitoba et la région de Kivalliq au Nunavut.

Les projets de fibre optique et de satellites ont été annoncés dans le cadre du Fonds pour la large bande du CRTC. Le premier appel de demandes du programme était axé sur les territoires et les communautés qui dépendent des satellites dans le Nord. Les projets retenus dans le cadre de cet appel ont été annoncés en août 2020 : cinq projets ont reçu 72 millions de dollars pour connecter 51 communautés dans le nord du Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest, et le Yukon. En février 2020, cinq autres projets ont reçu un financement de 26,67 millions de dollars dans le cadre du deuxième appel national, avec d'autres annonces de projets à venir.

Des investissements sont également réalisés dans la technologie des satellites en orbite basse, une solution pour la haute vitesse prometteuse pour les endroits les plus difficiles d'accès dans l'Arctique. Pour arriver à connecter ces communautés éloignées, le gouvernement du Canada a établi un partenariat avec Telesat et a investi jusqu'à 600 millions de dollars pour obtenir une capacité satellitaire en orbite basse au-dessus du Canada lorsque la constellation de Telesat sera en fonction. On prévoit que ces satellites fourniront une couverture Internet à large bande passante à faible latence dans le Grand Nord canadien en 2022. Un autre investissement dans les satellites a permis la connexion des 25 communautés du Nunavut grâce à un satellite de grande capacité.

En somme, grâce à la mise en oeuvre de la Stratégie canadienne pour la connectivité, d'investissements historiques dans la large bande et du soutien de toutes les parties prenantes, des progrès ont été réalisés et continueront de l'être afin d'atteindre notre but de connecter tous les Canadiens à Internet haute vitesse, quel que soit leur lieu de résidence.

8. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA VEILLE À CE QUE LES COLLECTIVITÉS DE L'ARCTIQUE ET DU NORD DISPOSENT DE FORMES D'ÉNERGIE FIABLES ET SÉCURITAIRES, Y COMPRIS L'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET LES CARBURANTS DE REMPLACEMENT AU DIESEL, EN FONCTION DES PRIORITÉS ET DES POSSIBILITÉS DÉTERMINÉES LOCALEMENT.

Le deuxième objectif du Cadre, « l'infrastructure est renforcée pour combler les lacunes par rapport aux autres régions du Canada », et plus précisément son objectif d'«assurer la sécurité et la durabilité énergétiques dans toutes les collectivités et améliorer l'accès à des solutions énergétiques fiables, abordables et durables, y compris les solutions d'énergie propre », s'inscrivent bien dans cette recommandation, et des travaux sont en cours pour les réaliser. Les efforts visant à garantir que les collectivités de l'Arctique et du Nord disposent de formes d'énergie fiables et sécuritaires sont conformes également aux engagements du gouvernement du Canada énoncés dans le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*.

Le gouvernement du Canada s'est engagé en 2019 à faire en sorte que toutes les collectivités, y compris les collectivités autochtones de l'Arctique et du Nord qui dépendent actuellement du diesel, soient alimentées par de l'énergie propre et fiable d'ici 2030. Avant cet engagement, le gouvernement du Canada a investi, en 2016, 53,5 millions de dollars sur 10 ans dans le cadre de l'Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord, un programme de RCAANC (ARDEC Nord), afin de mettre en oeuvre des projets d'énergie propre dans les collectivités autochtones et du Nord hors-réseau. En 2017, le programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées de Ressources naturelles Canada (RNCan) a annoncé un investissement supplémentaire de 220 millions de dollars sur quatre ans pour des initiatives pour réduire la dépendance au diesel dans les collectivités rurales et éloignées. Le budget de 2019 a prévu une hausse importante de 1,6 milliard de dollars sur 12 ans de ce financement ciblé, dans le cadre du *Plan Investir dans le Canada* pour le développement des infrastructures. Cet investissement comprend 400 millions de dollars destinés au Fonds pour l'énergie dans l'Arctique, afin d'aider les habitants des collectivités du Nord à accéder à de l'énergie plus fiable et renouvelable.

À l'appui de cet engagement de 2019, le Plan climatique du Canada renforcé et annoncé en décembre 2020, réserve un montant supplémentaire de 300 millions de dollars pour assurer la transition des collectivités du Nord et éloignées vers de l'énergie plus sûre, plus abordable et plus propre.

En outre, la Banque d'infrastructure du Canada a récemment annoncé 2,5 milliards de dollars pour l'énergie propre afin de soutenir la production et le stockage renouvelables et le transport de l'électricité propre entre les provinces, les territoires et les régions, y compris les communautés nordiques et autochtones. De plus, le Plan de croissance prévoyait un investissement de 2 milliards de dollars dans des rénovations à grande échelle pour bâtiments pour accroître l'efficacité énergétique.

La mise en oeuvre de cet engagement ambitieux de 2019 est partagée entre RNCan, INFC, RCAANC, et SAC, comme il est indiqué dans les lettres de mandat respectives des ministres. Les mesures fédérales qui réduisent la dépendance au diesel dans les collectivités rurales, éloignées, autochtones, et du Nord comptent parmi les suivantes :

- soutien financier à la première centrale électrique hybride au diesel et à l'énergie solaire du Nunavut, dont la construction a débuté en 2020;
- RNCan appuie plus de 40 initiatives nordiques qui renforcent les capacités et déploient des projets d'énergie propre qui remplaceront le diesel;
- partenariat avec l'Ontario pour avancer le projet de Wataynikaneyap Power, dirigé par les Premières Nations, qui raccordera 16 Premières Nations éloignées du Nord au réseau provincial de distribution d'électricité;
- l'initiative d'Impact Canada pour réduire la dépendance au diesel des collectivités autochtones, qui a sélectionné en 2019 des champions de l'énergie communautaire de sept provinces et territoires, qui travaillent maintenant avec leurs collectivités pour élaborer et mettre en oeuvre des plans ambitieux d'énergie propre;
- le Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées, qui a financé la démonstration et la mise en oeuvre de 87 projets d'énergie renouvelable, qui encouragent l'efficacité énergétique, et renforcent la capacité dans les collectivités rurales et éloignées; l'Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord a financé 59 projets d'énergie propre dans les collectivités du Nord depuis 2018;
- les investissements de CanNor, depuis 2015, de 31,1 millions de dollars dans 63 projets de technologies propres à travers les territoires, soutenu par des actions sous le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (par exemple, le Yukon a fourni 31 millions de dollars pour élargir les programmes de rénovation existants afin d'aider les propriétaires de maison, les entreprises, les municipalités, les gouvernements des Premières Nations, et les industries locales à améliorer l'efficacité énergétique); et
- Savoir polaire Canada travaille avec les collectivités du Nord, les partenaires du gouvernement, et le milieu universitaire afin de promouvoir des sources d'énergie renouvelable, des technologies et des infrastructures adaptées aux conditions environnementales, sociales et culturelles uniques dans le Nord, en mettant à l'essai des technologies, presque rendues au stade de la mise en marché avant leur déploiement dans les collectivités du Nord.

Enfin, le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec l'Inuit Tapiriit Kanatami et les organisations inuites de revendications territoriales pour mettre en oeuvre la Stratégie nationale inuite sur les changements climatiques, y compris du soutien pour les solutions énergétiques régionales et communautaires qui favoriseront l'indépendance énergétique inuite.

Les ministères fédéraux continueront de travailler ensemble pour aider les collectivités de l'Arctique et du Nord à réaliser leurs ambitions en matière d'énergie propre, notamment en coordonnant et en rationalisant les efforts visant à faciliter l'accès des

collectivités au financement et à l'expertise du gouvernement fédéral. Cette collaboration assurera leur transition vers l'énergie propre, en leur permettant à la fois de créer des emplois et de contribuer à bâtir une économie nordique forte, diversifiée, durable et dynamique.

9. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA APPUIE LES GOUVERNEMENTS AUTOCHTONES ET/OU TERRITORIAUX POUR : 1) AUGMENTER LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE DES ADULTES DANS L'ARCTIQUE; 2) VEILLLER À CE QUE LES ÉTUDIANTS PUISSENT POURSUIVRE LEURS ÉTUDES DANS LEUR LANGUE AUTOCHTONE; ET 3) APPUIE LE GOUVERNEMENT DU NUNAVUT À ÉTABLIR UNE UNIVERSITÉ DANS L'ARCTIQUE DE L'EST.

Le gouvernement reconnaît le besoin d'avoir accès à davantage de chances en matière d'éducation dans l'Arctique et note que le travail dans ce domaine est déjà en cours.

Cette recommandation correspond bien au premier but du Cadre: «Les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord canadiens sont résilients et en santé».

Le gouvernement a commencé les travaux nécessaires à sa mise en oeuvre, par le lancement en octobre 2020, d'un groupe de travail sur l'éducation postsecondaire dans le Nord par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). Ce groupe de travail indépendant a pour mandat de formuler des recommandations qui viseront à créer de nombreuses possibilités d'études postsecondaires dans le Nord et dans l'Arctique; à combler les écarts au chapitre des résultats scolaires; et à offrir des possibilités permanentes d'apprentissage et de perfectionnement des compétences, y compris des connaissances et des compétences tirées du savoir autochtone. Le groupe de travail est composé d'une diversité de membres représentant les habitants du Nord avec leur expertise et leurs expériences uniques.

Le gouvernement investit aussi 26 millions de dollars sur cinq ans pour rénover l'Université du Yukon par la construction d'une nouvelle installation scientifique. Le Collège du Yukon est devenu l'Université du Yukon en mai 2020, la modernisation du campus par l'ajout d'un pavillon scientifique contribue à faciliter cette transition et accorde la priorité aux besoins en matière d'éducation et de recherche des habitants du Nord. Cet investissement aidera à combler les lacunes dans la formation postsecondaire dans le Nord et donnera aux habitants du Nord des compétences et des connaissances supplémentaires.

En outre, le gouvernement verse 12,97 millions de dollars sur une période de cinq ans au Dechinta Centre for Research and Learning. Le Centre aidera à combler les écarts au chapitre de l'éducation postsecondaire dans le Nord en offrant des programmes qui sont adaptés à la culture des Autochtones. Le Centre est un organisme sans but lucratif établi à Yellowknife, qui offre un programme axé sur le territoire unique et innovateur et des cours universitaires accrédités qui valorisent l'apprentissage sur les terres et les

programmes adaptés à la culture, et il offre aux étudiants la possibilité de poursuivre leurs études dans la langue de leur choix.

Enfin, depuis 2011, le programme d'éducation de base des adultes du Nord de CanNor a élargi l'accès à une formation ciblée dans les territoires pour les résidents du Nord en âge de travailler, en particulier dans les collectivités éloignées. Offert par les collèges territoriaux et l'Université du Yukon, ce programme de soutien à l'éducation aide les résidents du Nord à participer plus pleinement au marché du travail.

10. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA, EN PARTENARIAT AVEC LES GOUVERNEMENTS AUTOCHTONES ET TERRITORIAUX, SOUTIENNE LES STRATÉGIES TERRITORIALES EXISTANTES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE MAIN-D'OEUVRE FONDÉES SUR LES PRIORITÉS ET LES BESOINS DES RÉSIDENTS DE L'ARCTIQUE, AFIN DE DIMINUER LA DÉPENDANCE ENVERS LES TRAVAILLEURS DU SUD.

Le gouvernement reconnaît la nécessité pour les résidents du Nord d'orienter les priorités et les besoins en matière d'éducation dans leur région, ainsi que d'avoir une plus grande autosuffisance pour la main-d'oeuvre du Nord.

Cette recommandation s'aligne bien au premier but du Cadre: «Les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord canadiens sont résilients et en santé».

En décembre 2019, une nouvelle directive sur les marchés de l'État, y compris les baux immobiliers dans la région du Nunavut, est entrée en vigueur. Cette directive a pour objectif de fournir un soutien et une aide raisonnable aux entreprises inuites pour qu'elles puissent faire concurrence aux autres entreprises en vue de l'obtention des marchés de l'État, y compris des baux immobiliers. Le gouvernement fédéral s'attend à ce que cette directive permette d'accroître la participation des entreprises inuites aux occasions d'affaires dans le Nunavut, conformément à l'article 24 de l'Accord du Nunavut qui stipule que le « gouvernement du Canada et le gouvernement territorial prennent des mesures raisonnables visant à appuyer et à aider les entreprises inuites, conformément aux dispositions du présent chapitre, pour qu'elles puissent faire concurrence aux autres entreprises en vue de l'obtention des marchés de l'État ».

Cette recommandation requiert également la mise en oeuvre de l'article 23 de l'Accord du Nunavut. Aux termes de l'article 23, cet accord vise l'accroissement de l'emploi inuit au sein du gouvernement à des taux représentatifs. La nouvelle directive sur les marchés de l'État soutien l'obligation du gouvernement aux termes de l'article 23. Emploi et Développement social Canada (EDSC) doit mener l'analyse de la population active inuite du Nunavut (APAIN), que les organisations gouvernementales au Nunavut utiliseront pour élaborer des plans d'embauche des Inuits et des plans de formation préalable à l'emploi des Inuits. Aux termes de l'Entente de règlement de 2015, le gouvernement avait l'obligation de publier une APAIN révisée en 2020.

En 2016, Pilimmaksaivik (Centre fédéral d'excellence pour l'emploi des Inuits au Nunavut) a été créé pour servir de « bureau central de coordination » pour l'emploi des Inuits au gouvernement. Depuis 2019, Pilimmaksaivik est un organisme permanent au Nunavut qui relève de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et qui soutient les engagements du Canada en vertu de l'Article 23 de l'Accord du Nunavut. Dans le cadre des obligations du Canada en vertu de l'Article 23, Pilimmaksaivik a publié un plan pangouvernemental pour l'emploi des Inuits en 2017 qui identifie les obstacles et les engagements à agir dans quatre grands thèmes: le recrutement, la sélection et évaluation, la rétention et le soutien à l'avancement et la gestion des talents.

Le Canada investira 50 millions de dollars pour financer des activités visant à accroître l'emploi des Inuits du Nunavut au sein du gouvernement du Canada et de celui du Nunavut. Par l'entremise de Pilimmaksaivik, les investissements fédéraux sont axés sur l'exécution de deux programmes : le Fonds d'aide à l'éducation qui favorise une approche en partenariat avec les ministères fédéraux en ce qui concerne les responsabilités liées à l'article 23 pour aider les employés inuits en poste à terminer leur formation postsecondaire, et le Sivuliqtiunirmut Ilinniarniq (formation en leadership) qui encourage la participation d'Aînés et de dirigeants inuits aux modules d'apprentissage et aux formations en salle de classe axées sur les besoins courants choisis par les participants.
Le gouvernement du Canada continue d'élaborer de manière stratégique des ressources et des formations destinées aux employés inuits du gouvernement et d'investir dans celles-ci. De plus, à mesure que le plan lié à la formation préalable à l'emploi est élaboré et mis en oeuvre, il est attendu que l'enveloppe de 50 millions de dollars augmente.

Dans le cadre des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) et des Ententes sur le développement de la main d'oeuvre (EDMO), EDSC fournit du financement à toutes les provinces et à tous les territoires afin de concevoir et d'offrir des programmes de formation axés sur les compétences et l'emploi conçus pour répondre aux réalités et aux besoins locaux de chaque administration.

Pour l'exercice 2020-2021, les territoires ont reçu plus de 28 millions de dollars en financement, y compris les fonds supplémentaires fournis en réponse à la pandémie, afin de soutenir les travailleurs canadiens qui cherchent à réintégrer le marché du travail, particulièrement ceux des secteurs durement touchés et des groupes désavantagés.

Les ententes comprennent des dispositions qui prévoient l'obligation pour les gouvernements provinciaux et territoriaux de mener des consultations annuelles auprès des intervenants afin d'éclairer la détermination des priorités pour les investissements fondés sur les besoins locaux.

11. QU'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA ET INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA : 1) ADAPTE IMMÉDIATEMENT LEURS PROGRAMMES DE FORMATION AU NIVEAU DE SCOLARITÉ ET AUX RÉALITÉS DE LA MAIN-D'OEUVRE DANS L'ARCTIQUE; 2) AVEC LES GOUVERNEMENTS AUTOCHTONES ET TERRITORIAUX, UTILISENT LES DONNÉES POUR MIEUX CIBLER LES INVESTISSEMENTS FÉDÉRAUX DANS L'ÉDUCATION ET LA FORMATION POSTSECONDAIRES EN FONCTION DES PRIORITÉS DES RÉSIDENTS ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE L'ARCTIQUE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES JEUNES DE CETTE GÉNÉRATION; ET 3) INVESTISSENT DANS L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE ET DANS LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, NOTAMMENT DANS LES SECTEURS DES MÉTIERS, DES ARTS ET DE LA CONSERVATION ENVIRONNEMENTALE, OU DANS D'AUTRES DOMAINES PRIORITAIRES CERNÉS PAR LES RÉSIDENTS DU NORD.

Cette recommandation s'inscrit bien dans les premier et huitième buts du Cadre: « Les peuples autochtones de l'Arctique canadien et du Nord sont résilients et en santé » et « Les mesures de réconciliation renforcent l'autodétermination et créent des relations mutuellement respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones ».

Par exemple, s'appuyant sur les résultats des consultations menées en 2019 auprès des jeunes Autochtones et du Nord sur les obstacles à l'emploi, le Programme de stages en sciences et technologie (PSST : financé par le biais de la Stratégie emploi et compétences jeunesse, dirigée par Emploi et Développement social Canada) de Ressources naturelles Canada a supprimé des conditions d'accès au programme l'exigence relative aux études postsecondaires et a ajouté la formation comme dépenses admissibles. Ces changements élargissent la portée du programme et éliminent les obstacles connus auxquels se heurtent les Autochtones et les jeunes du Nord, ainsi que les employeurs qui désirent les embaucher.

Emploi et Développement social Canada (EDSC) a mis en place le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (PFCEA), financé à hauteur de 2 milliards de dollars sur cinq ans et de 408,2 millions de dollars en cours.

Ce programme vise aussi à réduire l'écart entre la population des Autochtones et celle des non-Autochtones en matière d'emploi et de compétences. Annoncé en 2018, le programme améliore la capacité des organisations et des structures autochtones d'offrir des services appropriés sur le plan culturel qui aide les membres des Premières Nations, les Inuits, et les Métis à réaliser leurs objectifs d'emploi tout au long de leur parcours. Cette approche fondée sur les distinctions, avec des fonds supplémentaires et un assouplissement administratif, permettent aux organisations autochtones de concevoir et de mettre en oeuvre des stratégies relatives au marché du travail qui reconnaissent les besoins uniques de leurs membres et y répondent.

Le Fonds de partenariat et de compétence (FCP) de EDSC, lancé en 2010 et financé à hauteur de 50 millions de dollars par an sur une base continue, est un partenariat

stratégique et un fonds de financement de projets axé sur la formation des peuples autochtones pour certains emplois plus spécialisés qui répondent aux nouveaux besoins du marché du travail et aux priorités du gouvernement. Le FCP soutient la collaboration entre les organisations autochtones et les employeurs pour accroître l'emploi autochtone et répondre aux changements aux niveaux local, régional et national. À ce jour, EDSC a financé cinq projets, versant un total de 24,8 millions de dollars à des organisations inuites.

Le gouvernement du Canada reconnaît également que la formation des nouveaux artistes et chefs de file culturels est essentielle pour le développement et la stabilité continue du secteur des arts. Le rapport du comité du Sénat note l'importance des arts, des jeux traditionnels, des histoires, de la chanson, et de la danse dans l'Arctique et les régions du Nord pour renforcer les langues et la construction de collectivités saines, tout particulièrement dans les régions éloignées et mal desservies de l'Arctique.

Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts tient compte des besoins des organisations mal desservies et nouvelles et peut relever le plafond de sa contribution à 80 % des dépenses admissibles pour les organismes autochtones et racialisées de formation dans le secteur des arts. À Iqaluit, le Qaggiavuut! Nunavut Performing Arts Centre a reçu 100 000 dollars en 2020-2021, par l'intermédiaire du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts, pour la Qaggiq School of Performing Arts, la seule organisation de formation artistique axée sur les Inuits au Canada. Le gouvernement est résolu à cerner et à éliminer les obstacles du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts afin d'assurer l'accès au programme.

Finalement, CanNor a utilisé des programmes de subventions et de contributions pour améliorer l'infrastructure de développement des compétences dans le Nord, projet par projet. Par exemple, l'Agence investit près de 800 000 dollars dans un projet de trois ans visant à rénover un espace commercial en un espace collaboratif, qui soutiendra le développement des compétences, la création d'emplois et de nouvelles entreprises innovantes à Yellowknife.

LA CULTURE : UNE VOIE VERS L'ÉTABLISSEMENT DE COLLECTIVITÉS FORTES ET SAINES

12. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA, DE CONCERT AVEC LES GOUVERNEMENTS AUTOCHTONES, TERRITORIAUX ET LOCAUX, PRENNE DES MESURES IMMÉDIATES POUR ABORDER LES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE LA SANTÉ QUI TIENNENT COMPTE DES NORMES, DES VALEURS ET DES LANGUES AUTOCHTONES DANS LES RÉGIONS ARCTIQUES ET NORDIQUES, GRÂCE À DES INVESTISSEMENTS PRÉCIS AINSI QU'À DES OBJECTIFS ET À DES RÉSULTATS MESURABLES, ET PRÉSENTE DES RAPPORTS AUX DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT SUR CEUX-CI.

Le gouvernement du Canada continue de collaborer avec ses partenaires à l'échelle nationale et régionale afin de mettre en oeuvre le Cadre, une feuille de route exhaustive

visant à combler les lacunes en matière d'emploi, d'infrastructures communautaires, de santé et d'éducation. Les travaux menés par le gouvernement afin d'aborder les déterminants sociaux de la santé sont éclairés par des investissements, d'intenses efforts d'établissement de relations et des processus décisionnels conjoints, en suivant l'exemple des partenaires autochtones et territoriaux.

Services aux Autochtones Canada (SAC) continue de renforcer sa relation de travail avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis ainsi que les gouvernements territoriaux, selon une approche fondée sur le respect mutuel et une collaboration approfondie. Les tables bilatérales et trilatérales existantes constituent une occasion de mobiliser les partenaires sur des questions liées aux programmes de santé en milieu communautaire, ce qui englobe les déterminants sociaux de la santé.

Par exemple, SAC collabore étroitement avec Inuit Tapiriit Kanatami à l'échelle nationale ainsi qu'avec les organisations inuites de revendications territoriales afin d'améliorer l'accès aux services de santé et par le fait même, les résultats à cet égard.

Dans le cadre de ces efforts, le Ministère s'est engagé à adopter une approche concernant la santé des Inuits consistant à « travailler auprès des gouvernements inuit, territoriaux et provinciaux, et d'autres partenaires fédéraux pour élaborer une approche pour la santé des Inuits qui oriente la planification ». Inuit Tapiriit Kanatami participe également à des comités et groupes de travail afin de collaborer sur des questions d'intérêt commun et de faire avancer les priorités relatives à la santé des Inuits.

Ces relations ont permis de concrétiser des changements significatifs dans les communautés autochtones en ce qui concerne l'accès aux services, au nombre de travailleurs communautaires et aux partenariats avec les systèmes de santé provinciaux et territoriaux, ainsi que de renforcer les liens avec les déterminants sociaux de la santé des Autochtones. Entre autres, au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a octroyé des fonds afin d'éliminer la tuberculose dans l'Inuit Nunangat, a amélioré les conditions de logement et d'infrastructure, a élargi l'accès aux professionnels en santé mentale, y compris aux guérisseurs traditionnels, et a appuyé la mise en oeuvre de la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits, laquelle a été élaborée par et pour les Inuits. Qui plus est, SAC, en partenariat avec le gouvernement du Nunavut et la société Nunavut Tunngavik inc., soutient la construction d'un nouveau Centre de rétablissement du Nunavut, lequel offrira un éventail de traitements et d'interventions de guérison qui permettront de traiter à la fois les problèmes d'addiction et les traumatismes et seront fondés sur les valeurs et les pratiques culturelles des Inuits.

Le Rapport annuel au Parlement 2020 de SAC fait état des conditions socioéconomiques. Plus précisément, il présente une vue d'ensemble des écarts socioéconomiques entre les Premières Nations, les Inuits, et les Métis ainsi que la population non autochtone au Canada. Le rapport met l'accent sur les mesures prises par SAC au cours des cinq dernières années pour éliminer ces écarts, et il souligne les

activités et initiatives mises en oeuvre pour que les peuples autochtones atteignent une égalité réelle et de meilleurs résultats.

SAC tient régulièrement des réunions bilatérales avec chacun des gouvernements territoriaux, et des tables de partenariat trilatérales sont en place au Nunavut et au Yukon. Le gouvernement du Canada a fourni un soutien considérable en matière de santé et de services sociaux aux communautés du Nord, notamment en offrant des fonds aux trois gouvernements territoriaux afin d'appuyer leur préparation et leur réponse à la COVID-19. En outre, le gouvernement fédéral a offert un soutien aux transporteurs aériens du Nord, une aide non remboursable aux entreprises situées dans les territoires ainsi qu'un soutien accru à Nutrition Nord Canada (NNC) afin d'aider les familles à obtenir des aliments et des produits d'hygiène.

Les Autochtones du Nord bénéficient maintenant de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs, qui aide les communautés à réduire le fardeau financier associé à la chasse et à la cueillette traditionnelles grâce à une subvention communautaire. Cette subvention soutient la gamme complète des activités et des traditions de récolte, de la prise de décision communautaire à la cérémonie et à la célébration de la récolte. La Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs a été élaborée en 2019-2020 par NNC en collaboration directe avec des partenaires autochtones, dont l'Inuit Tapiriit Kanatami. En 2021-2022, RCAANC continuera de prendre des mesures pour s'attaquer au coût élevé des aliments dans les collectivités isolées du Nord et pour soutenir des solutions élaborées dans le Nord, incluant le travail de NNC avec les partenaires autochtones et les communautés pour améliorer davantage le programme. Une activité clé de mobilisation avec les partenaires autochtones sera l'élaboration conjointe d'indicateurs de rendement du programme qui sont significatifs pour les communautés desservies par le programme.

Le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord réalise actuellement une étude spéciale sur la sécurité alimentaire dans les communautés du Nord, dans le cadre de laquelle il a entendu des témoins de l'Inuit Tapiriit Kanatami, de la Société Makivik, du gouvernement du Nunatsiavut et de la société Nunavut Tunngavik inc.

Ceux-ci ont déclaré que la pauvreté était le principal facteur d'insécurité alimentaire dans l'Inuit Nunangat. La pandémie de COVID-19 a permis de mettre en lumière ces inégalités socioéconomiques ainsi que les lacunes en matière d'infrastructure touchant les communautés éloignées. Les résultats de cette étude fourniront des renseignements cruciaux au sujet des complexités des déterminants sociaux de la santé et pourraient démontrer en quoi l'infrastructure jouera un rôle essentiel pour combler bon nombre de ces lacunes.

L'Initiative pour les collectivités isolées du Nord de CanNor appuie des projets locaux et communautaires qui répondent aux préoccupations en matière de sécurité alimentaire en réduisant la dépendance à l'industrie alimentaire du Sud et les coûts associés (p. ex., le transport et l'entreposage) pour les collectivités isolées des territoires. Cette initiative appuie les investissements dans les petites et moyennes entreprises du Nord,

les gouvernements territoriaux et les organismes communautaires qui poursuivent des projets liés à la sécurité alimentaire.

SAC appuie l'initiative de l'enfant d'abord pour les Inuits, laquelle a pour objet de veiller à ce que les enfants inuits aient accès aux produits, aux services et aux soutiens sanitaires, sociaux et éducationnels dont ils ont besoin. Du 1er avril 2019 au 30 novembre 2020, plus de 25 000 produits, services et mesures de soutien ont été approuvés sous cette initiative.

Dans le discours du Trône du 23 septembre 2020, le gouvernement du Canada s'est engagé à accélérer les travaux visant à élaborer conjointement avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis une loi sur la santé des Autochtones fondée sur les distinctions. Cela représente une occasion unique de veiller à ce que tous les peuples autochtones aient accès à des services de santé de grande qualité et pertinents sur le plan culturel. Le gouvernement est déterminé à élaborer conjointement avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis une loi sur la santé des Autochtones qui correspond aux réalités des communautés autochtones et leur donne un plus grand contrôle sur la conception et la prestation des services.

Bon nombre des facteurs sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent la santé des personnes et des populations sont abordés sous d'autres recommandations dans ce rapport. Ainsi, les mesures prises afin de donner suite à ces recommandations auront également une incidence sur la santé dans les régions arctiques et du Nord, car elles permettront d'améliorer la santé, le mieux-être, les conditions de vie et l'accès aux opportunités. Des améliorations directes et indirectes à la santé peuvent être réalisées, par exemple, grâce à des mesures abordant des déterminants tels que la gouvernance (réponse à la recommandation 1), l'environnement bâti (réponse 5), les changements climatiques (réponses 5, 6, 16), le logement (réponse 6), l'accès aux télécommunications (réponse 7), l'éducation et la formation professionnelle (réponses 9-11), et la culture (réponses 13-15), entre autres.

13. QUE LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN RENFORCE CES INVESTISSEMENTS DANS LE PROGRAMME RADIODIFFUSION AUTOCHTONE DANS LE NORD ET ACCORDE UN FINANCEMENT PLURIANNUEL ET SOUPLE AUX BÉNÉFICIAIRES DE L'ARCTIQUE AFIN QU'ILS PUISSENT PRODUIRE DU CONTENU DANS LA LANGUE AUTOCHTONE DE LEUR CHOIX.

Cette recommandation s'harmonise bien avec le huitième but du Cadre, soit : « Les mesures de réconciliation renforcent l'autodétermination et créent des relations mutuellement respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones ». Elle correspond particulièrement bien à l'objectif subséquent, soit : « Réhabiliter, revitaliser, maintenir et renforcer les cultures des peuples de l'Arctique et du Nord, y compris leurs langues et leurs systèmes de connaissances ».

Par le biais du Programme des langues et cultures autochtones, Patrimoine canadien dispose actuellement d'une enveloppe de financement pour le volet Radiodiffusion

autochtone dans le Nord (RAN). Des progrès sont réalisés en ce qui concerne l'octroi d'un financement pluriannuel aux bénéficiaires: une approche est actuellement mise à l'essai dans l'apport de financement actuel pour fournir un financement sur deux années fiscales aux bénéficiaires retenus afin d'assurer la stabilité et de réduire le fardeau administratif. De plus, le gouvernement élabore une stratégie pour soutenir les langues et la culture autochtones à la suite de la sanction royale de la *Loi sur les langues autochtones*. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi, le RAN peut être considéré comme un mécanisme de financement potentiel pour soutenir cette stratégie.

14. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA, EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES GOUVERNEMENTS LOCAUX, AUTOCHTONES ET TERRITORIAUX, SOUTIENNE LE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES COMMUNAUTAIRES POUR LA PRATIQUE DES ARTS, LA CULTURE ET LA LANGUE.

Cette recommandation s'aligne bien avec le premier, le deuxième et le huitième buts du Cadre : « Les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord canadiens sont résilients et en santé », « Une infrastructure renforcée pour combler les lacunes par rapport aux autres régions du Canada » et « Les mesures de réconciliation renforcent l'autodétermination et créent des relations mutuellement respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones ».

Le gouvernement du Canada reconnaît le rôle important que jouent les centres communautaires multifonctionnels à titre d'espaces inclusifs qui répondent aux besoins des communautés liés aux arts, la culture et les langues, y compris dans les communautés autochtones. Le rapport du Comité sénatorial décrit les avantages que les communautés de l'Arctique pourraient retirer des infrastructures et des centres culturels multifonctionnels en tant que lieux importants pour l'apprentissage, la création et la guérison, ainsi que sur les lacunes quant au développement de telles infrastructures dans la région.

Le gouvernement accueille favorablement la recommandation voulant qu'il collabore étroitement avec les gouvernements locaux, autochtones et territoriaux afin de soutenir le développement de centres communautaires multifonctionnels et d'espaces culturels en général. En 2019-2020, le Fonds du Canada pour les espaces culturels a fourni, par exemple, un financement de 562 666 $ à la Ville d'Inuvik, une communauté éloignée de l'Arctique ayant une population de 3 500 habitants, pour la mise à niveau de l'espace de représentation en plein air au parc Chef-Jim-Koe utilisé pour les festivals, les événements culturels et les célébrations. En plus du financement direct versé aux organismes d'arts, des fonds sont aussi octroyés aux gouvernements autochtones et à leurs organismes, ce qui a pour but d'assurer un accès équitable à ce programme. Le programme poursuivra sa collaboration avec les communautés de l'Arctique afin de mieux comprendre les besoins ainsi que l'incidence possible de ces investissements en matière d'infrastructure.

Afin d'aider la création d'une économie diversifiée, durable et dynamique dans les territoires qui soutient la prospérité de tous les habitants du Nord, incluant les peuples

autochtones et leurs collectivités, CanNor continue d'investir dans l'infrastructure économique de base, incluant les composantes de développement économique des centres communautaires polyvalents. Par exemple, l'Agence a récemment soutenu l'agrandissement du Nattilik Heritage Centre à Gjoa Haven, pour tirer parti de l'engagement de Parcs Canada à développer l'espace d'interprétation et le centre des visiteurs de Franklin, à la suite des découvertes d'Erebus et de Terror en 2014 et 2016.

15. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA COLLABORENT AVEC LES ORGANISMES D'ARTS AUTOCHTONES ET DU NORD AFIN D'OFFRIR UN SOUTIEN LOCAL AUX ARTISTES DE L'ARCTIQUE ET DU NORD, Y COMPRIS UN SOUTIEN PARTICULIER AUX ARTISTES ÉMERGENTS DANS DES DOMAINES TELS QUE LE RENFORCEMENT DE LEUR CAPACITÉ À DEMANDER DES SUBVENTIONS ET À EXPOSER LEURS OEUVRES.

Cette recommandation s'accorde bien avec le troisième et le huitième buts du Cadre: « Des économies locales et régionales solides, durables, diversifiées et inclusives » et « Les mesures de réconciliation renforcent l'autodétermination et créent des relations mutuellement respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones ».

Le gouvernement mise sur les investissements dans les arts et la culture. Par exemple, dans les Territoires du Nord-Ouest, 14,5 millions de dollars ont été alloués de 2016 à 2021, par l'entremise du Fonds du Canada pour la présentation des arts, du Fonds du Canada pour les espaces culturels, du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts et du Fonds du Canada pour l'investissement en culture.

De plus, le Conseil des arts du Canada est membre du conseil consultatif international de l'Arctic Arts Summit, lequel a pour but de favoriser la collaboration circumpolaire en matière d'arts et de culture. Dans le cadre de récents sommets, le Conseil, le ministère du Patrimoine canadien et Affaires mondiales Canada ont uni leurs forces pour démontrer l'engagement du Canada envers l'Arctique et ses peuples et cultures autochtones, et entamer le dialogue avec les pays circumpolaires de l'Arctique au sujet des politiques culturelles. Le Conseil accueillera le prochain Arctic Arts Summit en 2022, en partenariat avec le gouvernement du Yukon.

Le Conseil des arts du Canada prépare actuellement son plan stratégique pour la période 2021-2026. Il a déployé des efforts concertés pour inclure des intervenants du Nord dans ses séances de mobilisation du public concernant le plan, notamment au moyen d'une séance de dialogue en direct en ligne consacrée aux intervenants territoriaux, ainsi qu'une rencontre avec les intervenants autochtones du Nord organisée par le programme Créer, connaître et partager : Arts et cultures des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis, dirigé par des Autochtones au sein du Conseil. Les commentaires formulés lors de ces séances seront pris en compte dans le nouveau plan stratégique.

Le Conseil des arts du Canada accueille favorablement la recommandation voulant qu'il collabore avec les artistes et les organisations d'arts de l'Arctique et du Nord.

SCIENCES, SAVOIRS AUTOCHTONES ET CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

16. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA COLLABORE AVEC LES GOUVERNEMENTS TERRITORIAUX, LES CORPS DIRIGEANTS AUTOCHTONES DE L'ARCTIQUE, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET LE SECTEUR INDUSTRIEL POUR RENFORCER LES CAPACITÉS SCIENTIFIQUES DES ORGANISMES NORDIQUES CHARGÉS D'ÉLABORER LES MESURES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

Cette recommendation s'aligne bien avec le cinquième but du Cadre, à savoir : « Les écosystèmes de l'Arctique et du Nord canadiens sont sains et résilients ».

Comme il est mentionné dans le plan d'action sur le climat adopté précédemment sous le nom de *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*, les changements climatiques s'opèrent presque deux fois plus rapidement dans l'Arctique et le Nord que dans le Sud du Canada et les impacts se font ressentir beaucoup plus vivement. Ainsi, le gouvernement reconnaît l'importance de la collaboration avec les peuples autochtones et il s'engage à renforcer cette collaboration, à investir dans la capacité nordique et autochtone en ce qui concerne les changements climatiques, et à utiliser le savoir autochtone pour comprendre à la fois les effets des changements climatiques et les mesures d'adaptation, comme démontré par les exemples suivants.

Dans son plan sur le climat mis à jour, intitulé *Un environnement sain et une économie saine*, le gouvernement du Canada s'engage à favoriser le leadership exercé par les Autochtones dans le domaine du climat, notamment en appuyant les approches et façons de faire autochtones, et la reconnaissance et la mise en oeuvre des systèmes de savoir autochtone en tant que parties intégrantes de l'élaboration de solutions en réponse aux changements climatiques. Ce travail sera facilité en partie grâce à l'élaboration d'une stratégie nationale d'adaptation, par laquelle le gouvernement travaillera avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, les peuples autochtones et d'autres partenaires clés pour établir une vision commune de résilience climatique partout au Canada, identifier les priorités clés pour une collaboration accrue et établir un cadre pour mesurer le progrès national.

Comme indiqué dans les réponses aux recommandations 5 et 6, par la voie des investissements annoncés en 2016 et 2017 dans les budgets fédéraux, le programme « Se préparer aux changements climatiques dans le Nord » de RCAANC s'est vu accorder plus de 77 millions de dollars sur onze ans, pour renforcer l'adaptation aux changements climatiques dans le Nord. L'initiative vise à accroître la résilience des collectivités et des gouvernements autochtones et du Nord face aux changements climatiques, y compris en appuyant le renforcement des capacités liées au climat et les transferts de connaissances entre les générations.

Dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, piloté par RCAANC en partenariat avec ECCC et Santé Canada, l'engagement et le renforcement des capacités des Autochtones font partie de chaque projet financé. Par exemple, le Programme de formation sur le terrain pour les Inuits encourage les jeunes Inuits intéressés par la recherche à poursuivre une carrière scientifique; un plan d'embauche des Inuits d'ECCC identifie le soutien éducatif et les options de progression de carrière qui appuieront la capacité scientifique future dans le Nord; la formation et le renforcement des capacités sont intégrés dans des partenariats tels que les programmes de gardiens autochtones financés par le Sahtu; et ECCC s'est efforcé d'inclure les connaissances autochtones dans la recherche en collaborant à des programmes de recherche avec les communautés et chercheurs autochtones en tant que partenaires à part entière et codirigeants le processus de recherche.

Pour soutenir la mise en oeuvre de la Stratégie nationale des Inuits sur les changements climatiques, le gouvernement du Canada a versé 1 million de dollars à l'Inuit Tapiriit Kanatami en juin 2019, ce qui comprenait un soutien pour faire progresser les capacités et les connaissances des Inuits dans la prise de décisions sur le climat et pour améliorer l'accès aux données climatiques afin d'améliorer l'adaptation locale et régionale au climat.

Savoir polaire canada (POLAIRE) travaille à faire en sorte que les résidents du Nord et les peuples autochtones aient les outils et les ressources pour prendre part à tous les aspects du processus de recherche. Pour atteindre cet objectif, le président de POLAIRE nouvellement nommé résidera à Cambridge Bay pour aider à favoriser les relations avec les Nunavummiut. POLAIRE a aussi prêté son appui à des programmes tels le Nunavut Arctic College et Ikaarvik, qui offrent des occasions de formation et d'éducation dans les domaines de la recherche et du savoir autochtone; favorise l'accès des résidents du Nord et des Autochtones aux fonds en recherche et leur participation dans les projets de recherche, en concluant un partenariat avec un organisme autochtone ou du Nord; aide les chercheurs en début de carrière par la voie de la Bourse POLAIRE pour résidents du Nord et du Prix POLAIRE pour résidents du Nord; et appuie les efforts de recherche, de surveillance et de conservation menés par les collectivités. Transports Canada (TC) finance les activités de recherche et de collaboration pour renforcer la capacité des systèmes de transport dans le Nord à s'adapter aux changements climatiques. Depuis 2011, dans le cadre de son initiative d'adaptation des transports dans le Nord, TC met l'accent sur la collaboration interdisciplinaire entre les responsables des biens et des activités clés pour le transport dans le Nord, y compris les gouvernements, le milieu universitaire et l'industrie.

Au regard des changements climatiques, il est crucial que les gouvernements et les collectivités prennent des décisions éclairées concernant l'utilisation des terres et la gestion des ressources dans le Nord. Dans le cadre du Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM) dirigé par Ressources naturelles Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux coopèrent avec les instances dirigeantes autochtones dans l'Arctique, les établissements universitaires et l'industrie pour planifier et adopter des mesures d'adaptation. Dans le cadre du PCMM, une

stratégie pancanadienne sur les géosciences est élaborée afin d'augmenter l'accessibilité des données géoscientifiques publiques et d'examiner des façons de renforcer la coopération dans l'innovation géoscientifique.

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO), par la voie du Programme sur les données environnementales côtières de référence, sous le Plan national de protection des Océans, travaille avec des partenaires pour recueillir des données biologiques et océanographiques sur l'état d'écosystèmes côtiers clés, au Nunavut. Dans le cadre de ce programme, le secteur des sciences du MPO travaille étroitement avec les collectivités autochtones et côtières et avec ses partenaires en recherche et les connaissances précieuses que transmettent ces collectivités orienteront les décisions qui pourraient avoir une incidence sur les milieux côtiers vulnérables, et ils permettront de mieux comprendre les effets de l'activité maritime et de l'aménagement sur le milieu marin. Le Programme de contribution à la recherche scientifique sur les océans et les eaux douces du MPO appuie financièrement des organismes souhaitant mener de la recherche scientifique et des activités d'ordre scientifique qui cadrent avec les secteurs de programmes ministériels.

ECCC a aussi soutenu depuis longtemps la recherche universitaire dans le Nord, y compris le laboratoire Ridge de PEARL, à Eureka qui fait progresser la science sur la question de l'atmosphère et du climat dans l'Arctique. De meilleures connaissances sur les changements atmosphériques dans l'Arctique contribuent à des politiques, à des règlements et à des services éclairés, et à une capacité accrue de prévoir les changements climatiques et de s'y adapter.

Le Programme du Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique d'ECCC, a des sites de surveillance dans les trois territoires, permettant à ECCC de collaborer avec les provinces et les territoires en maintenant et renforçant des capacités de surveillance de la qualité de l'air. Depuis 2019, ECCC accorde du soutien additionnel au Nunavut pour l'aider à se doter d'une plus grande capacité de surveillance de la qualité de l'air dans certains quartiers d'Iqaluit.

Le Centre canadien des services climatiques (CCSC) a été mis sur pied en 2018 pour appuyer la mise en oeuvre du *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*. Le CCSC s'attaque aux obstacles qui, sur le plan des connaissances, nuisent à la compréhension des effets et des risques liés aux changements climatiques, en donnant un meilleur accès à l'information sur le climat d'hier et de demain et en offrant de la formation et du soutien. Pour répondre aux besoins locaux, CCSC prend une stratégie de prestation de services climatiques coordonnée à l'échelle régionale. Dans les cas où aucun organisme régional n'existe pas déjà, les représentants du CCSC aident les provinces et les territoires à assurer la mise sur pied de tels organismes responsables des services climatiques dans leur territoire.

Depuis 18 mois, le CCSC collabore étroitement avec les gouvernements territoriaux pour orienter l'élaboration d'une vision commune et d'un modèle organisationnel pour

un organisme qui jouerait un rôle d'expert du climat nordique, afin de faciliter la prestation de services climatiques partout dans la région. L'organisme pourrait accroître l'accès à l'information sur le climat dans le Nord et l'utilisation de cette information pour comprendre les effets des changements climatiques, mettre au point des outils et fournir du soutien aux résidents du Nord à mesure qu'ils développent leur résilience.

En résumé, par l'entremise du financement, des programmes, des initiatives et des collaborations susmentionnés, le gouvernement du Canada est résolu à travailler avec et pour les résidents du Nord et les peuples autochtones pour s'attaquer aux effets des changements climatiques.

17. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA CRÉE DES POSSIBILITÉS ASSURANT LA PARTICIPATION DES ORGANISMES REPRÉSENTATIFS AUTOCHTONES DE L'ARCTIQUE AUX ORGANISMES FÉDÉRAUX DE GOUVERNANCE DE LA RECHERCHE, ET QU'IL ÉTABLISSE DES PARTENARIATS AVEC LES CORPS DIRIGEANTS AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS DE L'ARCTIQUE POUR DÉFINIR LES PRIORITÉS DE RECHERCHE DANS L'ARCTIQUE ADMISSIBLES AU FINANCEMENT.

Cette recommandation s'accorde bien avec le quatrième but du Cadre, à savoir : « La connaissance et la compréhension orientent la prise de décisions ».

Bon nombre de programmes fédéraux établissent leurs priorités en recherche avec l'apport des organismes autochtones. Par exemple, le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord a financé de la recherche sur les contaminants dans le Nord en misant sur une approche à plusieurs intervenants, dont des ministères fédéraux (RCAANC, ECCC, Santé Canada et MPO) ainsi que des organismes territoriaux, régionaux et autochtones. Ce modèle est réputé être une pratique exemplaire pour intégrer les points de vue arctiques et autochtones dans la science et la recherche. En outre, POLAIRE travaille directement avec ses partenaires autochtones et du Nord pour instaurer des mécanismes de gouvernance et de prestation liés aux programmes de recherche sur le Nord.

L'engagement se poursuit d'élaborer, en collaboration avec les partenaires autochtones et du Nord, un plan de mise en oeuvre du Cadre de sciences et de technologie 2020-2025 de POLAIRE. Ces efforts sont cruciaux pour établir des objectifs communs et produire des programmes de recherche qui répondent aux besoins des organismes autochtones et du Nord et des collectivités qu'ils desservent, et ils établissent une démarche axée sur les distinctions au regard des procédures du comité d'examen multipartite. Cela veille à ce que, dans la région où se fait la recherche, les priorités des dirigeants autochtones et du Nord soient prises en compte pour déterminer quels projets sont pertinents et recevront du financement.

18. QUE LE GOUVERNEMENT, DE CONCERT AVEC LES ORGANISATIONS AUTOCHTONES, ÉLABORE UNE POLITIQUE PANGOUVERNEMENTALE VISANT À ORIENTER LA FAÇON DONT LE SAVOIR AUTOCHTONE ET LA SCIENCE PEUVENT ÊTRE MIEUX SYNERGISÉS AFIN DE REFLÉTER UNE APPROCHE HOLISTIQUE, Y COMPRIS LA RECONNAISSANCE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELECTUELLE DES DÉTENTEURS DU SAVOIR AUTOCHTONE.

Cette recommandation cadre bien avec le quantrième but du Cadre, intitulé : « La connaissance et la compréhension orientent la prise de décisions ». Elle s'harmonise bien également avec l'objectif énoncé dans ce but, à savoir : « Créer et conserver les connaissances conformément à l'autodétermination des peuples autochtones, en établissant un équilibre entre l'éthique, l'accessibilité et la culture ».

La synergie des connaissances et des sciences autochtones nécessite une approche flexible pour répondre aux divers besoins de nos partenaires et pour coordonner les priorités et les mandats des divers ministères.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) dirige un groupe interministériel sur les Autochtones en science, en technologie, en génie et en mathématiques afin d'orienter et d'améliorer les politiques, les programmes, les activités et le recrutement liés à ces disciplines, pour faire avancer plus rapidement les aspirations et innovations autochtones en matière d'agriculture et d'intendance des ressources naturelles. La grappe I-STEM fonctionne comme une équipe interministérielle, qui entreprend un travail collaboratif entre ces ministères et agences fédérales :

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Agence spatiale canadienne
- Ministère des Pêches et des Océans
- Environnement et Changement climatique Canada
- Cercle du savoir pour l'inclusion autochtone, Patrimoine canadien
- Ressources naturelles Canada
- Conseil National de Recherche
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- Bureau de la Conseillière scientifique en chef, Innovation, Sciences et Développement économique Canada
- Parcs Canada
- Services publics et Approvisionnement Canada

Grâce à la collaboration entre les ministères responsables et à l'élaboration concertée avec les partenaires autochtones, le groupe soutient la synthèse des connaissances et des sciences autochtones. Il pourra faire appel aux méthodes d'élaboration concertée afin d'optimiser l'utilité des activités scientifiques fédérales intramurales pour stimuler l'innovation autochtone en agriculture et en intendance des ressources naturelles; développer les compétences interculturelles des scientifiques et des gestionnaires du gouvernement fédéral; construire un pont entre les systèmes de connaissances

autochtones et occidentaux; faciliter l'accès aux programmes pouvant financer les travaux de recherche menés par des Autochtones; rehausser la gouvernance et la capacité des Autochtones en recherche; fournir de l'orientation aux scientifiques fédéraux concernant la protection du savoir autochtone, la souveraineté des données autochtones, les droits de propriété intellectuelle des Autochtones et l'éthique dans la recherche menée avec des partenaires autochtones; attirer davantage les jeunes Autochtones dans les programmes universitaires de sciences, de technologie, de génie et de mathématiques, et recruter davantage d'étudiants et de professionnels autochtones issus de ces domaines dans la fonction publique; et contribuer à garder les employés autochtones du domaine des sciences, de la technologie, de génie et des mathématiques, et favoriser la progression professionnelle de ces employés.

La Direction générale des sciences et de la technologie (DGST) d'AAC a également créé un poste d'agent principal de liaison scientifique avec les Autochtones, en 2017, pour diriger le Bureau de liaison scientifique avec les Autochtones (BLSA) et aider les chercheurs du Ministère à nouer des relations, à faire de la mobilisation et, en définitive, à élaborer des projets de recherche de façon concertée avec les partenaires autochtones. Le BLSA s'y emploie en fournissant de la formation sur la littératie culturelle autochtone et sur l'acquisition de compétences interculturelles liées aux Autochtones, sous l'angle de la science, aux employés, aux chercheurs et aux gestionnaires de la DGST, en faisant la liaison entre les chercheurs et les partenaires autochtones éventuels, et en formulant des commentaires sur les politiques et les programmes axés sur la science afin de favoriser les partenariats de recherche avec les Autochtones.

La DGST a également fait de l'agriculture autochtone et nordique une priorité dans ses appels de propositions de 2018 et de 2020, encourageant les chercheurs d'AAC à proposer des travaux de recherche qui contribueraient à la compréhension des systèmes alimentaires autochtones et qui auraient été élaborés conjointement avec des partenaires de recherche autochtones. En 2019, la DGST a aussi lancé le Programme de partenariats scientifiques en agriculture autochtone, un nouveau mécanisme de financement interne souple à l'intention des chercheurs d'AAC. Ce programme appuie les activités contribuant à l'établissement de relations avec d'éventuels partenaires autochtones dans le domaine des sciences.

ECCC élabore actuellement un cadre sur les connaissances autochtones pour guider le ministère dans l'application et la préservation du savoir autochtone et dans les efforts de mobilisation continus auprès des gardiens de ce savoir. Ce cadre servira de document d'orientation interne. Il renseignera les fonctionnaires d'ECCC sur les façons d'examiner, d'appliquer et de préserver les connaissances autochtones dans le cadre de leurs activités et de leurs décisions.

Finalement, le Secrétariat canadien de consultation scientifique du ministère des Pêches et des Océans (MPO) favorise l'inclusion des détenteurs du savoir autochtone, selon ce qui convient, dans le processus d'examen par les pairs utilisé dans le secteur de la science du MPO pour orienter la prise de décisions ministérielles. L'intégration

des connaissances traditionnelles autochtones en écologie et de l'information sur l'utilisation locale est exigée à la phase d'évaluation du processus de création d'aires marines protégées (AMA) dans l'Arctique, et cette approche holistique se poursuit aussi dans la gestion des AMA.

19. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA : 1) APPUIE LES EFFORTS DE CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT AXÉS SUR LES COLLECTIVITÉS; 2) RECONNAISSE LE RÔLE CENTRAL DES ORGANISMES DE COGESTION DANS L'ARCTIQUE AU MOMENT DE PROPOSER DES INITIATIVES DE CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT; 3) ASSURE UNE GOUVERNANCE COLLABORATIVE DANS LE PROCESSUS DÉCISIONNEL EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT.

Cette recommandation s'aligne sur le cinquième but du Cadre, intitulé « Les écosystèmes de l'Arctique et du Nord sont sains et résilients ». L'un des objectifs de ce but est de « conclure des partenariats avec les territoires, les provinces et les peuples autochtones pour reconnaître, gérer et conserver les régions importantes sur les plans culturel et environnemental ».

Les recherches et les initiatives d'ECCC à l'appui de cette recommandation comprennent la recherche axée sur les collectivités visant à étayer les efforts de conservation, comme le projet relatif à l'oie des neiges. ECCC collabore largement avec des partenaires des communautés de l'Arctique sur plusieurs fronts, et ce, parce que les connaissances des Autochtones sont aussi importantes que les connaissances scientifiques dans la compréhension des facteurs changeants (p. ex. changements climatiques) qui ont une incidence sur les répercussions en matière de santé sur les espèces sauvages, les biotes et les peuples et communautés du Nord. L'intégration des connaissances autochtones et scientifiques suppose également un partenariat dans les processus décisionnels.

ECCC est un chef de file dans la mise en oeuvre de cette recommandation grâce à ses approches axées sur les autochtones en matière de surveillance et de gestion des aires protégées. Par exemple, mettre en oeuvre l'Accord sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des refuges d'oiseaux migrateurs et des réserves nationales de faune dans la région du règlement du Nunavut, mettre en oeuvre l'accord d'établissement d'Edehzhie (zone protégée et conservée autochtone), l'aide au Secrétariat conjoint des Inuvialuit à collaborer à une nouvelle approche de cogestion des refuges d'oiseaux migrateurs dans la région désignée des Inuvialuit, et un soutien de la planification et la mise en place d'efforts de conservation communautaires par le biais du Fonds du Canada pour la nature.

Transports Canada (TC) soutient les organismes clés dans leurs efforts de conservation de l'environnement et participe à des initiatives pangouvernementales, au besoin. Il participe également aux activités d'organismes de cogestion dans l'Arctique pour résoudre les problèmes de transport liés à la conservation de l'environnement, dans le but d'appuyer l'organisme qui agit comme chef de file. TC appuie également l'approche

pangouvernementale à l'évaluation environnementale, qui peut englober des efforts de conservation.

Le développement des ressources naturelles est un secteur qui est souvent très présent dans les collectivités et les régions, et il a le potentiel d'accroître le développement des collectivités et de produire des avantages sur le plan socio-économique. Les collectivités s'attendent à ce que les projets dans ce secteur soient menés de façon responsable et viable. Lorsqu'elles sont mobilisées par l'industrie tôt dans le processus de développement des ressources naturelles, les collectivités peuvent contribuer à la réussite des projets parce qu'elles peuvent fournir des connaissances locales et atténuer les répercussions sur la société et l'environnement.

Dans le cadre du Plan canadien pour les minéraux et les métaux, les gouvernements fédéral et provinciaux, l'industrie, les peuples autochtones et d'autres intervenants travaillent à faire avancer les mesures qui permettront de renforcer les capacités des collectivités, de gagner la confiance du public et de favoriser la participation active des collectivités dans les projets miniers.

Le gouvernement du Canada continue de démontrer son appui à l'égard des initiatives de conservation axées sur les Autochtones et les collectivités dans l'Arctique. En septembre 2017, les gouvernements du Canada et du Nunatsiavut ont signé une déclaration d'intention concernant une collaboration entre les Inuits du Labrador et le gouvernement du Canada visant à améliorer la gestion des océans dans la mer du Labrador. En avril 2019, le premier ministre du Canada et les dirigeants inuits du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne ont publié une déclaration commune des dirigeants dans laquelle ils s'engageaient à collaborer avec les gouvernements du Danemark et du Kalaalliit Nunaat (Groenland) en vue de tracer une voie à suivre pour faire progresser la gestion marine durable et la protection environnementale de la région de Pikialasorsuaq (Polynie des eaux du Nord).

En août 2019, le premier ministre Trudeau, aux côtés de dirigeants inuits et du Nord, a annoncé l'établissement de l'aire marine nationale de conservation de Tallurutiup Imanga et de la zone de protection marine de Tuvaijuittuq dans l'Extrême-Arctique canadien. Pour établir ces aires de protection marine, le gouvernement du Canada a demandé l'approbation préalable du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, comme il est tenu de le faire conformément à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. En octobre 2020, le premier ministre a reçu le prix du leadership planétaire (Planetary Leadership Award) du *National Geographic* pour ces réussites.

En misant sur ces réalisations, le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec les organisations inuites, les gouvernements du Nord et les collectivités de l'Arctique pour faire avancer les initiatives dans les domaines de la conservation marine et de la planification spatiale marine.

20. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA RECONNAISSE LES POSSIBILITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET D'ÉQUITÉ CULTURELLE LIÉES À LA CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS L'ARCTIQUE ET QU'IL INVESTISSE DANS LA CRÉATION D'INITIATIVES DE GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES ET AUX AUTOCHTONES QUI FAVORISENT UNE ÉCONOMIE DE CONSERVATION.

Cette recommandation s'aligne sur le cinquième but du Cadre, intitulé : « Les écosystèmes de l'Arctique et du Nord canadiens sont sains et résilients », y compris sur son objectif de « conclure des partenariats avec les territoires, les provinces et les peuples autochtones pour reconnaître, gérer et conserver les régions importantes sur les plans culturel et environnemental ».

Le Programme de protection de la navigation (PPN), dirigé par TC, aide à garder les voies navigables du Canada ouvertes au transport et aux loisirs. Pour ce qui est du PPN, l'approvisionnement fait de manière à gérer le problème des navires préoccupants dans l'Arctique visera à offrir des possibilités socio-économiques aux groupes autochtones.

Dirigé par Parcs Canada, l'aire marine nationale de conservation de Tallurutiup Imanga et de la zone de protection marine de Tuvaijuittuq ont été établis au Canada en août 2019. Ils ont donné lieu à des avantages considérables pour les collectivités inuites et autres collectivités associées. Le gouvernement du Canada et l'Association inuite du Qikiqtani ont réussi à négocier des ressources pour favoriser la gérance inuite et les programmes de recrutement, l'exploration des ressources des pêches, ainsi que des ressources considérables pour la construction d'infrastructures nécessaires, notamment quatre ports.

TC, de par sa participation à l'établissement de l'aire marine nationale de conservation de Tallurutiup Imanga, aide Parcs Canada à mettre en oeuvre l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits en facilitant le rôle des intendants inuits consistant à promouvoir un système de transport maritime sécuritaire et sûr dans l'ère marine nationale de conservation. Par ailleurs, TC finance la construction de deux ports communautaires, à Grise Fiord et à Resolute Bay, lesquels, en association avec les activités d'intendance inuite favoriseront une économie de conservation pour les collectivités touchées.

Dans le cadre de l'initiative pangouvernementale de 2018 visant à créer l'aire marine nationale de conservation de Tallurutiup Imanga dans l'Extrême-Arctique, CanNor fournit 10 millions de dollars sur quatre ans (de 2019 à 2023) pour cofinancer la création d'un centre de formation régional à Pond Inlet, détenu et exploité par l'Association inuite de Qikiqtani. Le centre de formation régional servira à former les Inuits à l'emploi dans divers secteurs économiques, y compris l'économie de la conservation (c.-à-d. Inuit Stewards), la science et la recherche, l'exploitation minière et fournira un lieu de transfert des connaissances et des compétences traditionnelles.

ECCC envisage la possibilité d'établir de nouvelles ententes de surveillance en collaboration avec les gouvernements des territoires et d'autres organisations ou partenaires comme moyen d'améliorer les données de surveillance météorologique et climatique dans le Nord. De plus, il soutient actuellement les travaux de recherche visant à aider les collectivités inuites à établir une économie de conservation. Par exemple, la recherche sur les eiders à Sanikiluaq, au Nunavut, appuie l'industrie de la récolte de duvet aux fins commerciales tandis que la recherche sur les oies des neiges appuie les enquêtes sur la possibilité de faire la récolte du duvet aux fins commerciales.

L'ARCTIQUE DANS LE CONTEXTE MONDIAL

21. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ACCROISSE LE SOUTIEN ACCORDÉ À L'UNIVERSITÉ DE L'ARCTIQUE POUR OFFRIR AUX JEUNES DE L'ARCTIQUE DES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE À L'INTERNATIONAL ET PERMETTRE AU RÉSEAU D'ACCROÎTRE SES ACTIVITÉS AU CANADA ET DANS L'ENSEMBLE DE L'ARCTIQUE CIRCUMPOLAIRE.

Cette recommandation s'aligne sur le premier but du Cadre, intitulé : « Les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord canadiens sont résilients et en santé ».

Le gouvernement du Canada s'est engagé à offrir aux jeunes de l'Arctique et du Nord des possibilités accrues de participer au programme international du Canada dans l'Arctique et d'en tirer profit. Augmenter les activités et les programmes de l'Université de l'Arctique dans l'Arctique et le Nord du Canada est un engagement du Cadre. Affaires mondiales Canada (AMC) a alloué des fonds pour accroître la participation et la coopération circumpolaires dans l'ensemble du réseau de l'Université de l'Arctique, notamment pour aider les jeunes de l'Arctique, y compris les jeunes autochtones. Les fonds serviront à des projets, comme les suivants : contribuer à accroître la participation des Autochtones aux initiatives circumpolaires d'enseignement supérieur et la coopération en matière de recherche; renforcer les échanges éducationnels autochtones et du Nord dans la région circumpolaire.

22. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA AUGMENTE LE SOUTIEN À LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE DANS L'ARCTIQUE, TOUT EN VEILLANT À CE QUE LES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES MENÉES DANS L'ARCTIQUE CANADIEN SOIENT AXÉES SUR LES BESOINS EN CONNAISSANCES DES HABITANTS DE L'ARCTIQUE.

Le gouvernement reconnaît la nécessité de réorienter les activités scientifiques pour que ces dernières répondent aux besoins en connaissances des habitants du Nord. Le quatrième but, « La connaissance et la compréhension orientent la prise de décisions », du Cadre s'aligne bien sur cette recommandation.

La coopération scientifique internationale aide à combler le manque de connaissance sur l'Arctique. Le gouvernement fédéral encourage les partenaires internationaux à inclure respectueusement le savoir autochtone dans la recherche sur l'Arctique, pour

s’assurer que les habitants du Nord participent à la création, à la conception et à l’exécution de la recherche réalisée dans le Nord canadien et que les résidents aient accès aux conclusions des recherches.

De plus, le gouvernement du Canada continue de contribuer, grâce à son leadership et son expertise en la matière, aux travaux scientifiques des six groupes de travail du Conseil de l’Arctique et réalise des activités bilatérales de sensibilisation et de défense de la science et de la recherche dans l’Arctique à l’échelle mondiale au moyen d’événements, d’ateliers et de webinaires.

POLAIRE participe au soutien de la coopération scientifique internationale, en facilitant la collaboration internationale en matière de recherche polaire grâce à des initiatives telles que tirer parti du campus de la Station canadienne de recherche dans l’Extrême-Arctique (SCREA) pour la recherche et la mobilisation; s’assurer que les chercheurs internationaux soient prêts à mener des recherches respectueuses dans le Nord canadien, en mettant en oeuvre des aspects non maritimes de l’Accord sur le renforcement de la coopération scientifique internationale; et faciliter les partenariats de recherche et favoriser l’accès à l’infrastructure de recherche circumpolaire, par son rôle comme membre participant du programme Horizon 2020 de l’Union européenne, par l’intermédiaire du réseau international de recherche et de surveillance terrestres dans l’Arctique.

Par l’entremise du Groupe de travail sur l’infrastructure de données spatiales maritimes dans l’Arctique relevant de la Commission hydrographique régionale de l’Arctique, le Canada travaille avec d’autres États de l’Arctique à analyser comment les autorités et les entités qui s’intéressent au domaine maritime de l’Arctique peuvent contribuer et échanger leurs données spatiales. Les normes internationales sont surveillées et utilisées pour veiller à ce que l’information puisse aisément être jointe à d’autres informations pour donner un portrait général à jour de la région, qui sont transparentes et accessibles à tous.

Sur la côte nord-ouest de l’île Ellesmere, au Nunavut, et en partenariat avec les Inuit, les scientifiques canadiens collaborent avec la communauté scientifique internationale (p. ex., de l’Allemagne, du Royaume-Uni et de la Norvège) pour mieux comprendre l’écosystème unique de la dernière région couverte de glace de façon permanente où la vieille glace de plusieurs années persiste dans l’océan Arctique. La diminution importante de la glace de mer et le changement à la composition du reste de la glace se solderont par des changements fondamentaux à l’écosystème de l’Arctique et ont des répercussions profondes sur le grand océan Arctique et sur les collectivités de l’Arctique canadien. Ce programme scientifique orientera les décisions relatives aux mesures de conservation maritime dans la région, y compris dans la zone de protection marine de Tuvaijuittuq aux termes de la *Loi sur les océans*.

L'Accord international visant à empêcher la pêche non réglementée en haute mer dans l'océan Arctique central (OAC) offre un cadre de coopération à toutes les parties pour mieux comprendre les écosystèmes de la région et empêcher que des activités de

pêche commerciale y soient menées jusqu'à ce que l'on dispose de renseignements scientifiques adéquats pour éclairer la prise de mesures de gestion. L'accord sur l'OAC vise à prendre en compte les connaissances autochtones et locales et à assurer la mobilisation et la participation des peuples autochtones de l'Arctique tout au long du processus de mise en oeuvre.

Le Canada continue d'agir en tant que champion et défenseur de l'inclusion des connaissances autochtones tout au long de la mise en oeuvre de l'accord sur l'OAC avec les neuf autres parties, notamment dans le contexte de l'élaboration d'un programme scientifique pour appuyer le traité.

Le Service hydrographique canadien (SHC) reçoit actuellement du financement pour une quatrième année dans le cadre du Plan de protection des océans (PPO). Ce dernier a fourni environ 20 millions de dollars de financement pour l'hydrographie arctique sur cinq ans. En outre, le SHC reçoit un financement de 0,9 millions de dollars de façon permanente à cette fin en raison de l'initiative liée au système de sécurité de classe mondiale pour les pétroliers. Les fonds ont été utilisés pour rendre opérationnels les sonars hydrographiques installés de façon permanente sur quatre brise-glace de la Garde côtière canadienne (Garde côtière).

ECCC participe à de nombreuses initiatives internationales qui facilitent la coopération entre les États de l'Arctique et non-Arctiques qui tiennent compte des perspectives autochtones. Les initiatives météorologiques internationales aident à améliorer la précision des prévisions de la météo, de l'eau, de la glace et du climat, ce qui contribue à une prise de décisions plus éclairée. Dans l'Arctique, la couverture d'observation est faible, et la collaboration avec d'autres pays et des partenaires internationaux pour les données mondiales et la recherche internationale est essentielle à ces travaux. Des initiatives internationales, comme le Centre climatologique régional de l'Arctique dirigé par l'Organisation météorologique mondiale et le Forum sur l'évolution probable du climat dans l'Arctique, mobilisent des intervenants en matière de climat, y compris les communautés et les partenaires autochtones.

La majorité du soutien d'ECCC en matière d'activités internationales apporte les perspectives autochtones aux initiatives scientifiques internationales et incitent souvent les pays circumpolaires à inclure les connaissances et la participation autochtones dans les initiatives scientifiques internationales.

La polynie des eaux du Nord, la plus importante polynie dans l'Arctique canadien, est l'une des régions les plus productives sur le plan biologique au nord du cercle arctique. En janvier 2016, le Conseil circumpolaire inuit (CCI) a créé la Commission Pikialasorsuaq (terme groenlandais signifiant polynie des eaux du Nord) dont le mandat est de recommander une stratégie inuite visant à protéger et à surveiller la santé de la polynie. Le rapport de la Commission, « People of the Ice Bridge: The Future of the Pikialasorsuaq », a été publié en 2017. Le rapport reconnaît l'importance de cette région pour les communautés inuites locales, qui fournit aux Inuit de la nourriture et des ressources, ce qui la rend précieuse pour leur bien-être culturel et spirituel. Il

recommande la désignation d'une aire protégée qui comprend la polynie et une zone de gestion plus vaste, d'adopter une gestion de la région dirigée par les Inuit et la libre circulation des Inuit à travers Pikialasorsuaq entre les communautés historiquement reliées du Canada et du Groenland.

Une des priorités du gouvernement du Canada consiste à faire progresser la réconciliation et à maintenir une relation renouvelée avec les peuples autochtones fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

Pêches et Océans Canada appuie le leadership et la collaboration autochtones aux initiatives de conservation maritime, et les Inuits du Canada et du Groenland ont commencé à discuter des prochaines étapes. Le gouvernement du Canada a aussi entamé des consultations avec des partenaires inuits canadiens clés afin d'appuyer les recommandations du rapport relativement à la Sarvarjuaq (terme inuit canadien signifiant polynie des eaux du Nord) et a entamé des discussions avec les gouvernements du Groenland et du Danemark en vue d'une coopération pour cette aire maritime partagée.

23. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ASSURE LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DE L'ARCTIQUE CANADIEN ET AFFIRME ET PROTÈGE LA SOUVERAINETÉ DU CANADA DANS L'ARCTIQUE.

Le gouvernement reconnaît la nécessité d'assurer la sécurité et la sûreté de l'Arctique et note que cette recommandation s'aligne bien sur le septième objectif du Cadre, intitulé : «L'Arctique et le Nord et leurs habitants sont en sécurité et bien défendus ».

Le Cadre, par son chapitre sur la sûreté, la sécurité et la défense, dirigé par le ministère de la Défense nationale, souligne les défis posés par les menaces modernes à la sécurité et à la souveraineté du Canada dans l'Arctique et renforce les engagements pris dans la politique de défense *Protection, Sécurité, Engagement*. Elle précise en outre que la coopération du Canada dans les affaires circumpolaires ne doit pas aboutir à la complaisance à un moment où nombre d'États (arctiques et non-arctiques) s'intéressent de plus en plus à cette région du monde où la concurrence est de plus en plus féroce.

L'accessibilité accrue de la région fait en sorte que de plus en plus d'États (arctiques et non arctiques) veulent y poursuivre des intérêts économiques et militaires qui ne vont pas nécessairement dans le sens des intérêts du Canada. Même si la menace immédiate dans la région de l'Arctique canadien est faible, le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes (FAC) continuent de suivre attentivement l'évolution de la situation en matière de sécurité (y compris les interventions militaires des autres États) et concentrent leur énergie à mieux connaître cette région et à accroître leur présence sur le terrain. L'avenir économique et la sécurité environnementale du Canada et la sécurité et le bien-être de ses citoyens dépendent de notre capacité à comprendre les changements qui surviennent dans l'Arctique et à y réagir rapidement.

Le gouvernement du Canada a une présence importante dans le Nord. Les Forces armées canadiennes (FAC), qui sont rattachées à la Force opérationnelle interarmées du Nord (basée à Yellowknife), y sont présentes en permanence. Quelque 300 personnes sont déployées dans le cadre de la Force opérationnelle qui compte également des détachements à Whitehorse et Iqaluit. Les FAC sont représentées par plus de 1 800 rangers canadiens en poste dans une soixantaine de collectivités du Nord. La Force opérationnelle a pour mission de collaborer avec ses partenaires de l'Arctique pour faciliter les opérations de sûreté, de sécurité et de défense tout en affirmant la souveraineté du Canada sur le territoire en appui aux priorités plus larges de notre pays dans cette région. L'opération NANOOK, la principale opération des FAC dans le Nord dans le cadre de laquelle un entraînement est offert, est un élément clé qui permet aux FAC d'être toujours prêtes à opérer dans l'environnement inhospitalier du Nord. De plus, la tenue d'exercices par temps froid est importante pour affirmer la souveraineté de notre pays et assurer le maintien des compétences de survie nécessaires pour opérer dans la région.

Le gouvernement du Canada est conscient des menaces qui pèsent sur l'Arctique et, comme l'indique la lettre de mandat du ministre de la Défense, étudie les options qui s'offrent à lui pour assurer la sûreté et la sécurité futures de la région. Les FAC pensent qu'elles pourraient avoir à assumer de plus en plus de fonctions liées à la sécurité et la souveraineté (activités de renseignement, de surveillance, de reconnaissance, de recherche et de sauvetage p. ex.) et à renforcer leurs capacités d'intervention en cas d'urgence dans l'Arctique. Le ministère de la Défense devra collaborer avec d'autres ministères et d'autres partenaires nationaux et internationaux pour faire face aux défis posés par l'accessibilité accrue de l'Arctique et les menaces modernes qui pèsent sur cette région (y compris les nouveaux défis en matière de sécurité).

Dans la politique *Protection, Sécurité, Engagement,* le gouvernement s'est engagé à accroître la mobilité, la portée et la présence des Forces armées canadiennes dans le Nord canadien. Il a souligné la nécessité pour le Canada de mieux connaître l'Arctique et d'y renforcer ses capacités au regard de l'évolution de la situation en matière de sécurité, de l'intérêt accru manifesté pour cette région, de la multiplication des activités et de l'importance de la défense continentale. Des efforts sont aussi déployés pour améliorer la défense du continent nord-américain et faire avancer le dossier de la modernisation de NORAD.

Parallèlement à cela, la Défense nationale a investi 133 millions de dollars au cours des cinq dernières années dans le programme de sciences et technologies intitulé « Connaissance de la situation dans tous les domaines ». Le ministère de la Défense souhaite ainsi obtenir des conseils sur la façon de mieux surveiller les voies d'approches aériennes, maritimes et sous-marines du Canada et de l'Amérique du Nord (en mettant plus particulièrement l'accent sur l'Arctique). On étudie présentement diverses options pour que les investissements futurs réalisés pour la défense du continent nord-américain et la modernisation de NORAD puissent permettre au Canada de mieux détecter les nouvelles menaces qui pèsent sur l'Arctique, de les déjouer et de protéger son territoire contre celles-ci.

Le Canada affirme depuis longtemps sa souveraineté sur l'Arctique et celle-ci est bien établie, comme le montrent ses énoncés de politique (dont le Cadre). Le Canada affirme sa souveraineté sur une base continue à travers diverses mesures prises au pays et sur la scène internationale. Cette souveraineté s'appuie sur ses droits historiques sur la terre et les eaux de l'Archipel arctique canadien et elle est fondée en partie sur la présence des Inuits et des Premières Nations qui remonte à la nuit des temps. Assurer la sûreté et la sécurité de l'Arctique canadien est un aspect fondamental de l'affirmation de la souveraineté du Canada dans cette région.

Plusieurs des objectifs énoncés dans le Cadre mettent l'accent sur la sûreté et la sécurité de l'Arctique, notamment ceux-ci : « renforcer la coopération du Canada avec ses partenaires nationaux et internationaux sur les questions touchant la sûreté, la sécurité et la défense »; « rehausser la présence militaire du Canada »; « renforcer la connaissance du domaine et les capacités de surveillance et de contrôle du Canada »; « appliquer les cadres réglementaires et législatifs du Canada ».

En 2020, la Marine royale canadienne a reçu le premier des six navires de patrouille extracôtiers de l'Arctique qui assureront la surveillance maritime armée des zones maritimes canadiennes. Grâce à ces navires, notre pays sera mieux à même d'être au fait de la situation dans l'Arctique et de la contrôler. La Garde côtière recevra deux navires de patrouille extracôtiers de l'Arctique adaptés à ses besoins particuliers.

L'installation navale de Nanisivik et son port en eau profonde assureront le ravitaillement en carburant et apporteront un soutien logistique à la Garde côtière canadienne et aux navires du gouvernement canadien qui sillonnent les eaux arctiques.

La progression de la modernisation de NORAD et le renforcement de la défense continentale, y compris la collaboration avec les États-Unis, favoriseront l'examen de nouvelles technologies en vue d'améliorer la surveillance et le contrôle dans l'Arctique, comme le renouvellement du Système d'alerte du Nord pour détecter, prévenir et contrer les menaces dans tous les domaines qui planent sur le Canada et l'Amérique du Nord.

Enfin, comme l'énonce clairement le Cadre, les résidents du Nord sont au coeur de la politique gouvernementale en matière de sûreté et de sécurité dans la région. Aussi, ces résidents demeurent des gardiens clés de la souveraineté dans l'Arctique. À l'échelle communautaire, plus de 1 800 Rangers canadiens sont actifs dans 60 patrouilles cantonnées dans des communautés du Nord et de l'Arctique. Les Rangers sont « les yeux et les oreilles » de l'armée canadienne dans l'Arctique. Ils fournissent des forces mobiles autosuffisantes et dotées d'équipement léger pour assurer la souveraineté et la sécurité du Canada dans le Nord. Les Rangers exécutent des tâches vitales pour garantir la sûreté et la sécurité des Canadiens, y compris en aidant les autorités locales lors de missions de recherche et de sauvetage, en effectuant des patrouilles et en s'entraînant avec des membres des Forces armées canadiennes, en

signalant des présences inhabituelles et en intervenant lors de catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, y compris la pandémie de COVID-19.

Le Programme du plateau continental polaire (PPCP), que dirige Ressources naturelles Canada, sert à coordonner la logistique sur le terrain concourant aux progrès du savoir scientifique et à la gestion des terres et des ressources naturelles du pays. Organisme national de prestation de services, le PPCP coordonne la logistique pour les organismes du gouvernement canadien, les organisations provinciales, territoriales et nordiques, les universités et les groupes indépendants qui mènent des recherches dans le Nord du Canada. Par ce travail, le PPCP appuie le Canada dans l'affirmation de sa souveraineté dans l'Arctique.

La participation de la Garde côtière aux activités de sécurité est concrétisée en vertu de son mandat énoncé dans la *Loi sur les océans*, qui consiste à appuyer d'autres ministères et organismes ministériels par ses ressources et son expertise maritimes. La présence de la Garde côtière dans l'Arctique et sa capacité d'assurer activement la sécurité et la souveraineté ne feront que s'intensifier en raison de la mise en service des nouveaux brise-glaces et navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique. De plus, la Garde côtière continue de renforcer sa coopération et son interopérabilité avec la Marine royale canadienne et d'autres partenaires en matière de sécurité présents dans les eaux du Nord et de l'Arctique.

La Garde côtière a un mandat de recherche et de sauvetage (RES) dans l'Arctique, ainsi que d'intervention environnementale, de connaissance du domaine maritime et de navigation maritime et de prestation de ressources de la flotte (brise-glaces et équipages) concourant au réapprovisionnement annuel des communautés dans l'Arctique. Les unités auxiliaires de la Garde côtière partout dans le Nord ont été entraînées, ainsi que celles des navires de RES des communautés autochtones selon le PPO.

Les stations des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) d'Iqaluit et de Prescott appliquent le Règlement sur la zone de services de trafic maritime du Nord canadien (NORDREG) pour le compte de Transports Canada (TC), assurant des services de trafic maritime régulier et un appui à la RES pour l'Arctique canadien. Les SCTM fournissent des renseignements améliorés sur le transit des navires et sont chargés de réglementer les mouvements des navires; de repérer et de surveiller les navires; et de fournir de l'information et de l'aide à la navigation pour favoriser la sécurité, une navigation efficace et la protection de l'environnement.

ECCC réalise des activités de recherche et de surveillance en pointe relatives à l'environnement et à l'atmosphère (qualité de l'air, climat et météo) dans l'Arctique. Ce travail a pour objectif de fournir aux Canadiens de l'information qui fait autorité sur le climat, la qualité de l'air, la météo et de l'information connexe pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées à propos de leur santé et de leur sécurité, de l'économie et de l'environnement.

La société canadienne tient à être rassurée quant à la protection de l'Arctique. La visibilité internationale de sites d'ECCC comme la station météorologique Eureka, le laboratoire de recherche atmosphérique dans l'environnement polaire (PEARL) et l'observatoire de veille de l'atmosphère du globe du Dr Neil Trivett à Alert, au Nunavut, illustrent davantage l'exercice par le Canada de sa souveraineté dans l'Arctique et l'aménagement de l'espace par le Canada dans le Grand Nord.

Le gouvernement du Canada demeure déterminé à assurer la sûreté et la sécurité de l'Arctique canadien et à collaborer avec les États-Unis pour assumer notre responsabilité commune de défendre l'Amérique du Nord.

24. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ÉTABLISSE IMMÉDIATEMENT UN RÉGIME DE GOUVERNANCE RIGOUREUX POUR RÉGLEMENTER LES ACTIVITÉS DANS LES EAUX ARCTIQUES CANADIENNES, Y COMPRIS LES CORRIDORS MARITIMES ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE CAUTIONNEMENT ET D'ASSURANCE. UN TEL RÉGIME DE RÉGLEMENTATION DOIT PRÉVOIR L'ENGAGEMENT ET LA PARTICIPATION ACTIVE DES ORGANISMES DE GOUVERNANCE ET DES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES DE L'ARCTIQUE.

Le Canada a un régime de gouvernance rigoureux pour réglementer les activités dans ses voies navigables dans l'Arctique. En effet, le régime réglementaire visant le transport maritime dans l'Arctique canadien figure parmi les meilleurs au monde et il comporte des mesures strictes de prévention de la pollution et des dispositions de sécurité qui consignent les dangers locaux et les risques connexes.

Suivant l'Initiative des couloirs de navigation à faible impact dans le Nord du PPO, TC, la Garde côtière et le Service hydrographique du Canada se concertent avec les partenaires autochtones pour élaborer un cadre de gouvernance en vue de concrétiser et de gérer les couloirs de navigation à faible impact dans le Nord qui favorisent la sécurité de la navigation maritime, tout en atténuant les impacts sur l'environnement et en indiquant les zones géographiques sensibles. Il faut rappeler que l'Initiative ne comprend pas l'élaboration d'un régime réglementaire et ne traite pas des questions de cautionnement ou d'assurance.

25. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA AMÉLIORE LA CONNAISSANCE DE LA SITUATION MARITIME ET AÉRIENNE DE L'ARCTIQUE CANADIEN, NOTAMMENT EN AMÉLIORANT LES CAPACITÉS DE DÉGLAÇAGE DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE ET EN DOTANT LES RANGERS CANADIENS DE CAPACITÉS MARITIMES.

Afin de détecter et de prévenir les menaces nouvelles et émergentes pour le Canada et l'Amérique du Nord, ainsi que de contribuer à la réalisation des engagements énoncés dans la politique de défense *Protection, Sécurité, Engagement* et dans la lettre de mandat de 2019 du ministre de la Défense nationale, le ministère de la Défense nationale explore actuellement des moyens possibles d'améliorer la défense continentale et d'assurer la modernisation du NORAD en partenariat avec les États-

Unis. Cette recommandation cadre bien avec le septième but du Cadre: « L'Arctique et le Nord et leurs habitants sont en sécurité et bien défendus. »

Le PPO met en place des mesures concrètes pour prévenir les incidents de pollution marine et mieux y réagir, pour s'attaquer aux problèmes des épaves et des bâtiments abandonnés ou dangereux, et pour remettre en état les habitats côtiers et atténuer les répercussions des opérations courantes des bâtiments sur les mammifères marins. Par l'entremise du PPO, TC, la Garde côtière et d'autres partenaires entreprennent un certain nombre d'actions afin d'améliorer la sécurité maritime et de faire adopter des pratiques de navigation responsables. Ces contributions aident à protéger les eaux et l'environnement marin du Canada, à remettre en état et à protéger les écosystèmes et les habitats marins, et à améliorer la collaboration avec les collectivités autochtones et côtières.

Voici certaines mesures découlant du PPO qui visent à renforcer la protection des eaux de l'Arctique et à faire en sorte que les territoires du Canada soient mieux outillés pour protéger leur environnement marin et leurs collectivités côtières : l'initiative sur l'équipement de sécurité et l'infrastructure maritime de base, le Programme de formation maritime, l'initiative de navigation à faible impact dans le Nord, et le complexe du Programme national de surveillance aérienne à Iqaluit.

Un comité de surveillance interministériel constitué de hauts dirigeants a été créé pour assurer la surveillance des activités, faciliter la coordination entre les ministères et fournir une orientation stratégique pour le PPO. Le comité a comme responsabilité de passer en revue le système de suivi interministériel et de superviser le déploiement du PPO.

La Garde côtière appuie la connaissance de la situation maritime et aérienne dans l'Arctique, et son mandat englobe les opérations de recherche et sauvetage, les interventions environnementales et la navigation maritime dans l'Arctique. De plus, elle travaille en partenariat avec le Centre des opérations de la sûreté maritime (Est) de la Défense nationale pour favoriser la connaissance de la situation maritime dans l'Arctique. Elle fournit aussi des ressources de sa flotte (brise-glaces et équipages) pour appuyer le réapprovisionnement annuel des collectivités de l'Arctique, et elle procède actuellement à l'élargissement de sa flotte afin de s'assurer d'avoir les navires nécessaires pour exécuter son mandat.

En 2018, le gouvernement du Canada a fait l'acquisition de trois brise-glaces moyens pour soutenir les services de déglaçage et améliorer la capacité de déglaçage de la Garde côtière dans les eaux canadiennes. Ces brise-glaces sont le NGCC *Captain Molly Kool* (livré en décembre 2018), le NGCC *Jean Goodwill* (livré en novembre 2020) et le NGCC *Vincent Massey* (qui sera livré en 2021). Ces navires contribueront aussi à d'autres programmes de la Garde côtière, notamment en ce qui touche les opérations de recherche et sauvetage et les interventions environnementales. Ils sont les premiers brise-glaces au Canada à être dotés d'une encoche de remorquage amovible. Cette

capacité de remorquage unique en son genre permet aux navires de briser la glace tout en remorquant un autre navire de façon sécuritaire.

Le Canada et les États-Unis mènent conjointement des travaux de recherche-développement pour élaborer de futures solutions de surveillance dans le but de créer un système de systèmes qui remplacera le Système d'alerte du Nord, lequel devrait atteindre la fin de sa durée de vie opérationnelle et fonctionnelle à compter de 2025.

Cependant, des efforts sont déployés pour assurer le maintien du Système au moins jusqu'à ce que les nouvelles capacités deviennent opérationnelles. Le gouvernement du Canada s'est engagé à moderniser le NORAD et, par ses activités de recherche-développement, il explore des solutions novatrices qui permettront d'accroître la connaissance de la situation dans plusieurs domaines.

La Défense nationale a aussi investi dans l'installation navale de Nanisivik du nord de l'île de Baffin, au Nunavut. Une fois les travaux achevés, l'installation sera utilisée par la Marine royale canadienne (MRC) et d'autres ministères, y compris la Garde côtière, pour renforcer les capacités maritimes et la connaissance de la situation dans l'Arctique.

La Défense nationale investit également dans la modernisation de la MRC et le développement de nouvelles capacités maritimes, dont six navires de patrouille extracôtiers de classe *Harry DeWolf*, qui assurent une surveillance armée des eaux de l'Arctique canadien. Ces navires résistants aux glaces amélioreront les capacités navales du Canada dans l'Arctique, étant donné qu'ils pourront franchir de plus grandes distances et auront plus d'autonomie que les autres plateformes. Ils permettront aussi de lancer des opérations héliportées de grande envergure et de fournir un soutien aux opérations sur terre et en mer, en plus d'offrir d'importantes capacités d'entreposage et de transport. Les navires de classe *Harry DeWolf* seront affiliés à des régions de l'Inuit Nunangat. L'affiliation entre un navire canadien de Sa Majesté, ses marins et les collectivités civiles est une tradition navale de longue date, et les relations sont maintenues pendant toute la durée de vie du navire.

Les Rangers canadiens aident beaucoup la Défense nationale à maintenir une bonne connaissance de la situation dans l'Arctique. Cependant, la décision de les doter de capacités maritimes ne serait pas compatible avec leur structure et leur fonction actuelles. Les Rangers canadiens sont une sous-composante unique de la Force de réserve et ils sont recrutés en tant qu'experts locaux sans devoir suivre de formation additionnelle. Ils mettent à profit leur connaissance et leur compréhension approfondies des régions éloignées, isolées, côtières et nordiques du Canada où ils habitent, ainsi que des moyens de vivre, de survivre et de se déplacer dans leur environnement locaux. Ils effectuent des patrouilles de surveillance et de souveraineté, ainsi que des opérations terrestres de recherche et sauvetage.

Bien que les Rangers canadiens se voient allouer chaque année un nombre minimum d'heures de formation payées (totalisant jusqu'à 12 jours) pour réaliser de telles

activités, les compétences nécessaires pour effectuer des opérations maritimes sont bien différentes, et l'on ne devrait pas s'attendre à ce qu'ils les possèdent déjà au moment de leur enrôlement. Les lacunes en ce qui touche l'équipement, la formation et, surtout, le temps de disponibilité des Rangers pour une telle formation sont considérables. Les Rangers ne sont pas des membres de la Force régulière, dont la principale fonction est de s'entraîner à temps plein en vue de participer à des opérations militaires. Mentionnons par ailleurs que, sur le plan juridique, il est interdit aux Rangers canadiens d'aider les forces de police fédérales, provinciales, territoriales ou locales à découvrir, à signaler et à appréhender des agents ennemis, des saboteurs, des criminels ou des terroristes, à moins qu'ils soient mis en service actif en vertu de l'article 31 de la *Loi sur la défense nationale*.

La Défense nationale continuera de mobiliser nos partenaires pangouvernementaux en vue de trouver des solutions possibles aux problèmes de défense continentale qui pourraient contribuer à la reprise économique du Canada et maximiser les retombées pour l'ensemble des Canadiens.

26. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA PROPOSE LA CRÉATION D'UNE BANQUE DE L'INFRASTRUCTURE PANARCTIQUE AU CONSEIL DE L'ARCTIQUE ET QU'IL VEILLE À L'AMÉLIORATION DU CLIMAT D'INVESTISSEMENT ET DU FLUX COMMERCIAL DANS LA RÉGION DE L'ARCTIQUE CIRCUMPOLAIRE.

Dans le Cadre, le gouvernement s'est engagé à favoriser des économies locales et régionales solides, durables, diversifiées et inclusives, mais à l'heure actuelle, il n'appuie pas la recommandation de proposer la création d'une banque de l'infrastructure panarctique au Conseil de l'Arctique. Les raisons incluent le fait que le Conseil de l'Arctique, bien qu'il soit un forum international efficace, n'est pas une entité juridique dotée de capacités de conclusion de traités internationaux. De plus, il n'a pas de structure institutionnelle qui pourrait soutenir une telle initiative. Le Canada explorera toutefois les liens que le Conseil de l'Arctique entretient avec le Conseil économique de l'Arctique afin d'encourager une coopération plus étendue entre les deux conseils dans le but d'appuyer le développement de l'infrastructure dans le Nord circumpolaire. Le Conseil économique de l'Arctique, dont certaines entreprises canadiennes sont membres, exerce des activités dans les secteurs du transport maritime, des investissements et des infrastructures, du développement de ressources responsables, de la connectivité et des télécommunications, ainsi que des initiatives visant à tirer profit de l'« économie bleue ».

À cet égard, le gouvernement prend note du « répertoire des infrastructures de l'Arctique » (*Arctic Infrastructure Inventory*) publié par le Polar Institute du Wilson Center en partenariat avec le Conseil économique de l'Arctique. Ce répertoire fournit une liste de près de 8 000 projets d'infrastructure prévus et achevés dans la région arctique. Il vise à servir d'outil et de ressource pour les décideurs politiques, les dirigeants industriels, les investisseurs, les chercheurs, les universitaires, les leaders autochtones et communautaires et tous les autres intervenants en matière d'infrastructure dans l'Arctique. Il améliorera assurément la connaissance du paysage

infrastructurel de l'Arctique et favorisera une meilleure coordination des projets et des propositions.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification et d'approche inclusive, afin de veiller à l'amélioration du climat d'investissement et du flux commercial dans la région de l'Arctique circumpolaire, le gouvernement du Canada aura recours au Service des délégués commerciaux pour mieux rapprocher les entreprises de l'Arctique et du Nord (y compris les entreprises dirigées par des Autochtones et des femmes) des débouchés à l'exportation offerts par les accords de libre-échange, leur faire connaître les ressources du Service des délégués commerciaux, et les aider à attirer et à retenir les investissements étrangers directs qui améliorent la compétitivité du Canada et préservent la sécurité nationale. De plus, grâce à des programmes comme le Fonds national des corridors commerciaux, le Canada accordera la priorité aux investissements qui renforcent l'efficacité, la résilience et la sécurité de l'infrastructure de transport de l'Arctique et du Nord et qui appuient les échanges commerciaux internationaux en provenance et à destination de l'Arctique et du Nord du Canada.

27. QUE, POUR ASSURER LA STABILITÉ RÉGIONALE ET FACILITER L'ÉCHANGE D'INFORMATION, LE GOUVERNEMENT DU CANADA ENVISAGE L'ÉTABLISSEMENT D'UN FORUM CONSACRÉ AUX QUESTIONS DE SÉCURITÉ DANS L'ARCTIQUE COMPRENANT LA PARTICIPATION DE TOUS LES ÉTATS DE L'ARCTIQUE.

Cette recommandation s'inscrit bien dans le septième but du Cadre: « L'Arctique et le Nord et leurs habitants sont en sécurité et bien défendus ». Elle cadre particulièrement avec l'objectif connexe de ce but, soit « [r]enforcer la coopération du Canada avec ses partenaires nationaux et internationaux sur les questions touchant la sûreté, la sécurité et la défense ». Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il n'existe aucun forum international consacré uniquement aux questions de sécurité dans l'Arctique, et estime qu'un tel forum favoriserait éventuellement une meilleure compréhension et éviterait les erreurs de communication.

L'Arctique circumpolaire a toujours été, et continue d'être, une région de stabilité et de paix. La politique de défense globale et le Cadre du Canada confirment tous les deux cet engagement à coopérer avec les partenaires de l'Arctique, y compris sur les questions de sécurité dans l'Arctique. Vu la rigueur de l'environnement et la grande quantité de ressources et de capacités nécessaires pour opérer dans l'Arctique, la coopération en matière de sûreté et de sécurité entre les pays bordés par l'Arctique est avantageuse. Bien que des organisations comme le Conseil de l'Arctique et le Forum des gardes côtières de l'Arctique excluent explicitement les discussions sur les questions liées à la sécurité et à la défense, la coopération sur certaines questions de sécurité, dont la recherche et le sauvetage dans l'Arctique, la pollution marine par les hydrocarbures et l'état de préparation et les mesures d'intervention en cas d'urgence, contribue à faire en sorte que l'ouverture de l'Arctique à une plus grande circulation se fasse d'une façon sécuritaire. L'exclusion des questions de sécurité militaire du Conseil de l'Arctique est importante pour maintenir le rôle central du Conseil dans la

coopération internationale dans l'Arctique. De même, le Forum des gardes côtières de l'Arctique est un forum au niveau opérationnel qui ne traite pas de la sécurité militaire.

Bien que le Canada ne perçoive pas de menace militaire immédiate pour l'Arctique, l'augmentation des exercices, des patrouilles et des opérations militaires dans l'Arctique circumpolaire peut potentiellement accroître les risques de malentendus et de tensions accrues. Le Canada entretient de solides relations de défense avec la plupart des États de l'Arctique et appuie le dialogue entre toutes les nations de l'Arctique. En effet, quatre des cinq États côtiers de l'Arctique sont des alliés de l'OTAN. Parmi les huit membres du Conseil de l'Arctique, cinq sont des alliés de l'OTAN, et la Suède et la Finlande sont des partenaires « nouvelles opportunités » de l'OTAN. Le Canada a accueilli la première réunion des chefs de la défense du Nord des huit États de l'Arctique en 2012, pour discuter des moyens par lesquels les militaires peuvent soutenir les autorités civiles dans le Nord. Cependant, à la suite de l'annexion illégale de la Crimée par la Russie en 2014 et de son soutien aux rebelles séparatistes dans l'est de l'Ukraine, ces réunions ont été interrompues. Malgré le comportement déstabilisateur de la Russie en Ukraine, dans d'autres régions et dans le cyberespace, le Canada a continué de collaborer avec la Russie dans des domaines d'intérêt commun, incluant l'Arctique. La Russie contribue activement aux affaires arctiques, y compris au Conseil de l'Arctique, où elle assurera la présidence entre 2021-2023, et dans les domaines susmentionnés tels que la recherche et le sauvetage et la sécurité maritime.

L'établissement d'un nouveau forum, ou la revitalisation d'un forum existant, pour les discussions sur la sécurité entre tous les États de l'Arctique, exigerait une coordination et un examen minutieux, y compris avec les alliés et partenaires internationaux du Canada dans l'Arctique. La participation du Canada à tout forum lié à la sécurité devrait prendre en considération une dynamique bilatérale et multilatérale plus large, y compris les régimes de sanctions et la volonté de toutes les parties d'engager un dialogue constructif. Le Canada demeure déterminé à adopter une approche fondée sur des règles pour l'Arctique et reste ouvert à un dialogue plus poussé sur tous les aspects de la gouvernance de l'Arctique, y compris la sécurité. Le gouvernement du Canada continuera de travailler avec ses alliés et partenaires internationaux pour faire en sorte que l'Arctique demeure une région caractérisée par des relations pacifiques.

28. QUE, POUR RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS L'ARCTIQUE, LE GOUVERNEMENT DU CANADA ACCENTUE SA PARTICIPATION AU CONSEIL DE L'ARCTIQUE ET AUGMENTE LE FINANCEMENT DESTINÉ AUX PARTICIPANTS PERMANENTS AUTOCHTONES AU CONSEIL.

Le chapitre international du Cadre décrit l'engagement pris par le gouvernement de renforcer le leadership et la participation du Canada au Conseil de l'Arctique, dans le but d'accroître l'impact de son travail pour les habitants des pays nordiques.

Le gouvernement priorisera la participation et les apports notables du Canada aux travaux des divers groupes de travail et groupes d'étude du Conseil de l'Arctique, en privilégiant le développement humain, y compris les questions sociales, sanitaires,

économiques et culturelles. Ces mesures incluent des investissements annoncés en 2019 de 3,8 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer la capacité du gouvernement à contribuer aux travaux des groupes de travail et des groupes d'étude du Conseil et de 5 millions de dollars sur cinq ans pour établir un secrétariat permanent canadien pour le Groupe de travail sur le développement durable du Conseil de l'Arctique. Le Canada continuera également de plaider en faveur de la modernisation du Conseil de l'Arctique, notamment de sa transition en cours d'un organisme de conception de politiques à un organisme de prise de décisions sur les politiques, d'améliorer la surveillance de la mise en oeuvre nationale des recommandations et des décisions du Conseil de l'Arctique et la communication des résultats et d'améliorer la communication stratégique des travaux du Conseil au pays et à l'étranger. En outre, le gouvernement investit 10 millions de dollars sur cinq ans afin d'accroître la capacité des participants permanents autochtones établis au Canada (le Conseil de l'Arctique Athabaskan, le Conseil international Gwich'in et le Conseil circumpolaire inuit) à se joindre à des projets du Conseil de l'Arctique.

De plus, un représentant du gouvernement du Canada issu de la Garde côtière assurera la présidence du Groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur la préparation aux situations d'urgence, la prévention et l'intervention à compter de 2021.

29. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA PRENNE DES MESURES POUR ACCROÎTRE LA REPRÉSENTATION DES AUTOCHTONES DE L'ARCTIQUE AU SEIN DES FORUMS INTERNATIONAUX ET DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS DES ACCORDS RELATIFS À L'ARCTIQUE, Y COMPRIS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER.

Dans le chapitre sur le contexte mondial du Cadre, le Canada s'engage à accroître la représentation et la participation des Canadiens de l'Arctique et du Nord, particulièrement des Autochtones, dans les tribunes et les négociations internationales pertinentes. Au Conseil de l'Arctique, le Canada a été témoin directement de la manière dont la précieuse contribution qu'apportent les Autochtones et les résidents du Nord en faisant part de leurs inquiétudes et perspectives uniques aux tables de discussion permet de prendre des décisions plus éclairées. Pour cette raison, le gouvernement investit 10 millions de dollars sur 5 ans pour renforcer la capacité des trois participants autochtones permanents basés au Canada (le Conseil de l'Arctique Athabaskan, le Conseil International Gwich'in et le Conseil circumpolaire inuit) afin qu'ils puissent suivre le rythme de la charge de travail croissante au Conseil de l'Arctique et à d'autres tribunes internationales.

Au même moment, le gouvernement du Canada renforce les mécanismes de mobilisation au pays visant la politique internationale du Canada sur l'Arctique, comme le Comité consultatif du Conseil de l'Arctique, afin d'offrir plus d'occasions constructives permettant aux responsables territoriaux, provinciaux et autochtones d'influencer la politique et les programmes internationaux du Canada en matière arctique.

Lorsqu'approprié, le gouvernement donne aussi plus d'occasions aux partenaires territoriaux, provinciaux et autochtones de se joindre à la délégation canadienne ou de l'appuyer lors des rencontres internationales sur l'Arctique, à des événements clés réunissant divers intervenants, comme le Forum de l'Arctic Circle, et des négociations de traités, comme l'accord sur les pêches dans l'Arctique.

Pour ce qui est de la participation des Autochtones au processus de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), le gouvernement du Canada a mobilisé les groupes autochtones du Nord pendant la préparation de la soumission du Canada sur les limites extérieures de son plateau continental étendu de l'Arctique, maintenant soumise. Le Canada continuera de veiller à ce que les droits des Autochtones soient respectés lors du règlement des différends frontaliers, des chevauchements des plateaux continentaux et de la gestion de navigation dans l'océan Arctique.

Le gouvernement du Canada est aussi résolu à collaborer avec les Autochtones en tant que partenaires à part entière et efficaces afin de s'attaquer à la question des changements climatiques. Cela inclut la reconnaissance du rôle de leadership en matière de climat joué par les Autochtones sur la scène internationale. Le gouvernement s'engage entièrement à appuyer la voix qui leur revient pleinement et leur participation au processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). À cette fin, le Canada est fier d'avoir joué un rôle prépondérant dans la création de la Plateforme pour les collectivités locales et les peuples autochtones dans le cadre de la CCNUCC, qui vise à renforcer les connaissances, les technologies, les pratiques et les efforts des collectivités locales et des peuples autochtones visant à s'attaquer et à répondre aux changements climatiques. L'objectif de la Plateforme est aussi d'améliorer la participation de ces groupes au processus de la CCNUCC.

Le gouvernement a aussi défendu la création de l'organe directeur de la CCNUCC, le Groupe de travail de facilitation. Cet organe est une première à l'ONU, puisqu'un nombre égal de représentants des parties et des Autochtones collaborent, en partenariat, afin de diriger les travaux de la plateforme.

Il s'agit d'étapes importantes en vue d'accorder aux Autochtones la place qui leur revient de droit à la table internationale et de créer les conditions qui feront progresser les perspectives et les solutions autochtones afin de relever les défis critiques auxquels nous faisons face. De plus, le Canada inclut des représentants autochtones lors de l'élaboration de ses positions de négociations à la CCNUCC. Pour ce faire, le Canada utilise un certain nombre de mécanismes pour mobiliser les représentants des organisations autochtones représentatives nationales (OAR), y compris le Conseil circumpolaire inuit Canada, et pour demander leurs commentaires.

Les OAR, en plus de collaborer à l'élaboration des positions de négociation du Canada, ont été incluses par le Canada en tant que membres de ses délégations à la CCNUCC. Le Canada leur a fourni un soutien financier pour appuyer leur participation. La participation au sein de la délégation du Canada permet aux Autochtones de contribuer

aux positions du Canada, et les représentants du gouvernement peuvent profiter de leurs perspectives et de leurs connaissances.

Le Canada est résolu à appuyer la représentation accrue des Autochtones à l'Organisation maritime internationale (OMI). Cela comprend notamment de faciliter la participation aux réunions du comité et du sous-comité lorsque des questions propres à l'Arctique sont discutées.

Le Canada est un des dix signataires de l'Accord pour la prévention d'activités non réglementées de pêche en haute mer dans le centre de l'océan Arctique de 2018. Les représentants autochtones du Conseil circumpolaire inuit Canada (CCI) formaient une partie intégrale de la délégation du Canada lors de la négociation de cet accord.

Le Canada continue d'appuyer l'inclusion de représentants autochtones tout au long de la mise en oeuvre de l'Accord avec les neuf autres parties, et il milite à cet effet. L'équipe de négociation du Canada comprenait des représentants inuits, ce qui a permis au Canada d'obtenir un résultat positif.

Les cadres supérieurs de la Garde côtière dans la région de l'Arctique sont membres du Forum des gardes côtières de l'Arctique, et ils participent aux sous-groupes de travail de prévention, préparation et intervention d'urgence. Les collectivités inuites, métisses et des Premières Nations jouent un rôle actif pour la réalisation des exercices de recherche et sauvetage et d'intervention environnementale, et elles y participent. Aussi, elles travaillent en étroite collaboration avec l'Association of Arctic Expedition Cruise Operators, l'Arctic and North Atlantic Security and Emergency Preparedness Network et d'autres organismes internationaux.

Le MPO a appuyé de façon proactive la participation des Autochtones lors de tribunes et d'événements internationaux visant les océans, y compris la première Conférence sur les océans des Nations Unies, à laquelle le CCI a participé avec le soutien financier du MPO. Les Autochtones, et en particulier le CCI, ont aussi été consultés pour l'élaboration de l'approche du Canada pour les négociations continues d'un accord de l'ONU sur la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

La reconnaissance du rôle crucial des communautés autochtones et locales (CAL) en tant que gardiens de la biodiversité et de la nature est enchâssée dans le préambule de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et dans les dispositions prévues à l'alinéa 8(j) selon quoi les parties s'engagent à respecter, préserver et maintenir les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales présentant un intérêt pour la conservation de la diversité biologique et à en favoriser l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, et à encourager le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de la diversité biologique.

Les parties à la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES), un accord international juridiquement

contraignant, reconnaissent l'importance du commerce international des espèces de la faune comme moyens de subsistances pour les communautés autochtones et locales. Le Canada a contribué à faire progresser ces travaux à l'échelle mondiale et lors de la 18e réunion de la Conférence des Parties (CdP18, Genève, 2019), les parties à la CITES ont adopté une décision en vue d'établir un groupe de travail officiel pour examiner comment bien mobiliser les CAL au cours des processus de la CITES. Beaucoup de progrès ont été réalisés pour ce qui est de la CITES et de la CDB. Dans le cadre des travaux prévus à l'alinéa 8(j) de la CDB, les parties ont adopté les directives volontaires Akwé : Kon et Rutzolijirisaxik pour le rapatriement des savoirs traditionnels utiles à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

Le Canada accorde beaucoup d'importance à la participation des Autochtones aux processus des conventions et était favorable à la participation des représentants autochtones nationaux en tant que membres de ses délégations, pour le groupe de travail sur l'alinéa 8(j), et lors de toutes les réunions sur la CDB et la CITES. Le Canada a réaffirmé le besoin de rehausser la participation des CAL et a assumé un rôle de leadership dans les discussions sur ces questions à la CDB, à la CITES et à d'autres tribunes internationales, lorsque les occasions se présentent.

30. QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA RÉPONDE AU BESOIN URGENT D'AMÉLIORER L'INFRASTRUCTURE RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET SAUVETAGE ET DE GESTION DES URGENCES DANS L'ARCTIQUE, ET QU'IL FASSE PARTICIPER LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES DE L'ARCTIQUE À LA GESTION DE CETTE INFRASTRUCTURE.

Le gouvernement du Canada convient que les changements climatiques et la hausse des activités dans la région feront probablement augmenter la demande pour les activités de recherche et sauvetage dans l'Arctique canadien. Dans la lettre de mandat de 2019 du ministre de la Défense nationale, la Défense nationale est dirigée pour examiner les options afin de répondre aux incidents dans le Nord et le ministère tiendra compte de la recommandation lorsqu'il réalisera ces travaux.

Cette recommandation s'aligne bien avec le septième but du Cadre : « L'Arctique et le Nord et leurs habitants sont en sécurité et bien défendus ».

Le PPO inclut des mesures précises pour aider à protéger les eaux de l'Arctique et permettre aux territoires canadiens d'être mieux équipés pour protéger leur environnement marin et leurs collectivités côtières. Cela comprend : L'Équipement de sécurité et infrastructure maritime de base, le Programme de formation dans le domaine maritime, les Corridors de navigation à faible impact dans le Nord et le Complexe d'Iqaluit du Programme national de surveillance aérienne.

De plus, le PPO met en place des mesures concrètes pour prévenir les incidents de pollution marine, et mieux y répondre, pour prendre en charge les bâtiments abandonnés, à l'état d'épave et posant un danger et pour prendre des mesures afin de restaurer les habitats côtiers et d'atténuer les effets des activités quotidiennes des

navires sur les mammifères marins. Dans le cadre du PPO, Transport Canada, la Garde côtière et d'autres partenaires prennent certaines mesures pour améliorer la sécurité maritime et appliquer des pratiques responsables en matière de transport. Ces contributions aideront à protéger les eaux du Canada et son environnement marin, à restaurer et à protéger les écosystèmes et les habitats marins, et à améliorer la collaboration avec les collectivités autochtones et côtières.

Comme indiqué dans la réponse à la recommandation 25, il existe un comité de surveillance interministériel de la haute direction chargé d'assurer des activités de surveillance, de faciliter la coordination entre les ministères et de fournir une orientation stratégique au PPO.

La Garde côtière s'engage à offrir un système rigoureux de recherche et sauvetage au Canada, en particulier dans l'Arctique. Ainsi, la Garde côtière a procédé à des investissements pour améliorer la capacité de recherche et sauvetage partout en Arctique en fonction des risques maritimes propres à chaque région et en tirant profit de la participation et des connaissances locales. Ceux-ci sont à la base de notre processus d'examen de l'Analyse axée sur les risques de la prestation des services de recherche et de sauvetage maritimes (RAMSARD). Le processus d'examen de RAMSARD comprend des ententes avec les résidents, intervenants et partenaires locaux afin qu'ils contribuent à cerner les risques et à élaborer les mesures d'atténuation pour tous les risques résiduels non acceptables.

La Garde côtière a aussi fait preuve de son engagement à l'égard d'un système rigoureux de recherche et sauvetage dans l'Arctique en rehaussant la présence de la Garde côtière auxiliaire canadienne dans la région. En 2015, la Garde côtière a lancé un projet visant l'évaluation des risques maritimes et elle a augmenté le nombre de membres de la Garde côtière auxiliaire dans l'Arctique. Depuis 2015, la Garde côtière a continué d'augmenter le financement pour les activités de la Garde côtière auxiliaire dans l'Arctique, et elle verse maintenant plus de 1 million de dollars par année en fonds continus réservés à l'Arctique. Ces fonds visent les efforts déployés par la Garde côtière auxiliaire afin d'améliorer sa présence et son nombre de membres présents dans l'Arctique.

Le groupe de travail sur l'infrastructure du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne a cerné des priorités clés en matière d'infrastructure pour appuyer la recherche et sauvetage, ainsi que l'intervention environnementale, dans l'Inuit Nunangat, notamment la construction de nouveaux ports pour petits bateaux à Clyde River et Arctic Bay. Des bateaux de recherche et sauvetage des collectivités autochtones ont été livrés à plusieurs collectivités de l'Arctique, ainsi que des hangars à bateau et des installations d'entreposage dans certaines, et une formation a été offerte à tous les bénéficiaires. Les caches de matériel pour les interventions environnementales sont situées à travers l'Arctique. Les démonstrations sur le maniement de l'équipement se poursuivent, tandis qu'une formation additionnelle devrait bientôt être offerte.

Comme il est démontré dans la politique de défense du Canada, *Protection, Sécurité, Engagement*, le gouvernement du Canada est résolu à veiller à ce que les Forces armées canadiennes (FAC) possèdent l'équipement nécessaire pour réaliser des activités de recherche et sauvetage dans l'Arctique. L'Aviation royale canadienne (ARC) souhaite moderniser et améliorer sa présence et ses capacités en Arctique. Au cours des prochaines années, les FAC mèneront de nombreuses activités pour améliorer la qualité des activités de recherche et sauvetage dans l'Arctique. Cette initiative inclue des projets liés aux aéronefs, aux communications, à la météo, au radar et à l'espace. Par exemple, le développement de la capacité à la suite du lancement et du fonctionnement pluriannuels du satellite de recherche et sauvetage en orbite moyenne (MEOSAR) est un de ces projets. Le projet de remplacement du Système de gestion de mission – recherche et sauvetage tirera profit de la capacité du satellite MEOSAR afin d'appuyer les activités de recherche et sauvetage des FAC et de la Garde côtière.

La Défense nationale gère et entretient des biens immobiliers qui peuvent être utilisés à des activités de recherche et sauvetage au besoin. Les emplacements d'opérations avancés de NORAD à Yellowknife, Iqaluit et Inuvik sont facilement disponibles lorsque ces installations sont requises pour les activités. Les installations de la Défense nationale peuvent être utilisées par d'autres ministères pour les aider dans la réalisation de leurs mandats respectifs en matière de sécurité et recherche et sauvetage dans le Nord. Ces installations incluent un hangar à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), partagé avec la Gendarmerie royale du Canada, et des installations à Rankin Inlet (Nunavut), qui sont utilisées par la Garde côtière en tant que base pour la recherche et sauvetage. La Défense nationale s'est aussi associée au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour la modernisation de l'aérodrome et la réalisation d'améliorations à l'aéroport Mike Zubko d'Inuvik (CYEV).

Le ministère de la Défense nationale explore des options pour donner suite à la lettre de mandat du ministre. Les responsables continueront d'examiner les opportunités de partenariat avec des ministères, des gouvernements territoriaux et des collectivités autochtones, notamment pour ce qui est du partage des biens immobiliers, des sources d'énergie de remplacement, de l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et des réseaux de distribution, et pour trouver des solutions pour l'entreposage du carburant.

La participation de divers intervenants sera essentielle pour relever les défis liés à l'isolation de la région, aux options limitées de transport, aux restrictions saisonnières et à la population dispersée.

Les FAC collaborent aussi avec des partenaires lors des activités de recherche et sauvetage dans l'Arctique. Les Rangers canadiens participent régulièrement aux activités de recherche et sauvetage au sol et ils sont intervenus à de nombreuses occasions pour aider les collectivités nordiques et isolées pendant la pandémie de COVID-19. De plus, l'ARC travaille en étroite collaboration avec l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens (ACRSA). L'ARC et l'ACRSA collaborent à plusieurs initiatives faisant participer les collectivités autochtones de l'Arctique, notamment le programme de formation d'observateurs pour la recherche et sauvetage, l'entraînement

à la navigation, les infrastructures, les aéronefs télépilotés pour la recherche et sauvetage, et les petites trousses de secours largables. L'ARC gère plusieurs caches largables à partir d'un avion contenant du matériel de survie et de couchage pour 30 personnes. Ces caches sont situées à Whitehorse, Inuvik, Yellowknife, Rankin Inlet, Iqaluit et Resolute Bay. Ces trousses peuvent être utilisées lors des activités de recherche et sauvetage ou de gestion des urgences, au besoin.

En réponse à la lettre de mandat du ministre, le ministère de la Défense nationale examine les options pour rehausser les capacités de défense continentale et moderniser NORAD afin de renforcer les capacités de défense du Canada au pays. À mesure que ces travaux se poursuivent à la Défense nationale, nous sommes résolus à entretenir un dialogue honnête, ouvert et continu avec les collectivités et les intervenants autochtones afin de cerner les priorités communes. Nous continuerons aussi de mobiliser les partenaires fédéraux.

CONCLUSION

Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec les résidents de la région de l'Arctique et du Nord du Canada pour relever les défis persistants et exploiter les immenses possibilités de cette région. Le gouvernement remercie le Comité pour son intérêt et ses recommandations et croit que la présente réponse démontre l'engagement du gouvernement de donner suite aux recommandations du Comité.